

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI
DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)**

**SERVICE DU SUIVI DES REFORMES
ET DES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU 2^{ème} SEMESTRE 2012

MARS 2013

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	4
2. Situation provisoire de l'économie.....	5
3. Situation provisoire des finances publiques au 30 novembre 2012.....	6
4. Etat de mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques.....	6
5. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	24
6. Ministère de la Santé.....	25
7. Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise	27
8. Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales	27
9. Ministère du Tourisme.....	28
10. Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions de la République	29
11. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	30
12. Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	32
13. Ministère des Travaux Publics	34
14. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.....	36
15. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	37
16. Ministère des Mines et de l'Energie.....	38
17. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.....	39
18. Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche chargé des Infrastructures Rurales.....	40
19. Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	40
20. Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.....	41
21. Ministère des Transports.....	46
22. Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.....	48
23. Ministère de la Promotion de la Femme.....	51
24. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	51
25. Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique.....	54
26. Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé	55
27. Ministère de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques ..	56
28. Ministère des Sports et des Loisirs.....	58
29. Ministère des Postes et Télécommunications	59
30. Ministère des Arts et de la Culture	61
31. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.....	62
32. Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation	63
33. Ministère de la Communication	65
34. Conclusion et recommandations	66

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africain de Développement
BT	Basse Tension
DB	Direction du Budget
DCF	Direction du Contrôle Financier
DF	Direction des Finances
DFCEP	Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPD	Direction de la Dette Publique
CCIT	Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDS-MT	Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CEDIL	Collège d'Initiative Locale
CFE	Centre des Formalités des Entreprises
CHP	Centre Hospitalier Préfectoral
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
EDIL	Ecole D'Initiative Locale
ENS	Ecole Nationale Supérieure
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Locales
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FTF	Fédération Togolaise de Football
HEC	Haute Ecole Commerciale
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique

IFU	Identifiant Fiscal Unique
ITRA	Institut Technique de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
LYDIL	Lycée d'Initiative Locale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MT	Moyenne Tension
ONG	Organisme Non Gouvernemental
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAT	Politique National de l'Aménagement du Territoire
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PR	Président de la République
PRECOMAT 2.0	Modèle de Prévision Macroéconomique, version 2.0
PTA	Plan de Travail Annuel
SIG	Système d'Information Géographique
SGPA	Système de Gestion du Personnel de l'Administration
SP-PRPF	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers
TDR	Termes De Référence
TVT	Télévision Togolaise
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

1. Introduction

Le Togo a connu une longue crise sociopolitique dans les années 90 et n'a pas pu entreprendre de véritables réformes durant une quinzaine d'années. Au sortir de cette période difficile, le Gouvernement a jeté les bases de la relance économique en prenant une série de mesures pour le redressement du pays. Les études diagnostiques¹ ont permis d'identifier les insuffisances et les goulots d'étranglement de notre économie et les réformes ont été identifiées. Ces réformes sont en train d'être mises en œuvre et ont permis au Togo notamment d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en décembre 2010.

En outre, le gouvernement s'est fixé des objectifs qu'il entend poursuivre dans le cadre d'un vaste programme de réformes dans lequel s'inscrivent tous les ministères. A cet effet, le Conseil des Ministres a adopté le Document de Stratégie des Réformes par décret N° 2010-108/PR le 29/09/2010.

L'importance que revêtent les réformes dans tous les domaines a amené les autorités togolaises à créer, par décret N°2008-031/PR du 15 février 2008, le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques des Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF). Cette structure est chargée de suivre et d'accompagner les différents départements ministériels et institutions de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre des réformes, de coordonner les interventions des partenaires techniques et financiers et de veiller à la mise en œuvre des engagements du Togo vis-à-vis de ses partenaires.

Le Secrétariat Permanent est assisté d'un Comité de suivi des réformes mis en place le 19 juin 2008 par l'arrêté N°154/MEF/SP-PRPF du Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Secrétariat Permanent est représenté dans chaque département ministériel par un point focal qui est chargé de suivre la mise en œuvre des réformes dans ledit département. Ainsi, l'arrêté N°109/MEF/SP-PRPF du 23 avril 2010 a fixé un cahier de charges aux points focaux dans tous les départements ministériels et institutions de l'Etat. Pour une bonne exécution de leur mission, les points focaux ont été équipés et formés.

Le Document de Stratégie des Réformes trace un cadre cohérent au sein duquel les ministères élaborent et exécutent leurs propres réformes. Ces réformes sont agrégées en une matrice unifiée.

La Matrice Unifiée des Réformes qui opérationnalise la stratégie des réformes, permet d'éviter que chaque bailleur de fonds vienne avec sa propre réforme qui ne correspondrait pas aux priorités du Gouvernement. Le gouvernement a mis l'accent sur les finances publiques. Les efforts du gouvernement pour aligner son système des finances publiques sur les standards

¹ Direction de l'Economie (décembre 2005), Séminaire national sur la relance de l'économie, DE, Lomé-Togo.

Michel T. Zounon et Piet Lanser (novembre 2008), Rapport d'évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA : Public Expenditure and Financial Accountability, Programme FED de l'EU pour le Togo.

PEMFAR (2006 et 2009), Rapport d'évaluation des finances publiques, PEMFAR : Public Expenditure Management and Financial Accountability Review, Lomé-Togo

internationaux sont caractérisés par un certain nombre de mesures et d'actions contenues dans le plan d'action de la réforme des finances publiques intégré au Document de Stratégie des Réformes (DSR).

Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des mesures de réformes au cours du premier semestre 2012. Il est articulé autour des points suivants : la situation provisoire de l'économie, celle des finances publiques, l'état de mise en œuvre du plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques et l'état d'exécution des mesures de réformes des autres départements ministériels.

2. Situation provisoire de l'économie

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 5,0% en 2012 contre une réalisation de 4,9% en 2011. A fin décembre 2012, l'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est en hausse de 2,6% par rapport à la même période de 2011.

La politique budgétaire continue de soutenir les investissements publics quoiqu'en baisse. Au 30 novembre 2012, le "solde global hors dons base ordonnancement" et le "solde global" (dons inclus) sont respectivement de -60,1 milliards de FCFA et -30,8 milliards de FCFA contre respectivement -46,8 milliards de FCFA et -2,5 milliards de FCFA en 2011.

Le stock de la dette publique est passé de 780,0 milliards de FCFA à fin décembre 2011 à 833,1 milliards de FCFA à fin décembre 2012, soit une augmentation de 8,1%. L'encours de la dette extérieure se chiffre à 271,8 milliards à fin décembre 2012. Il a progressé de 29,7 milliards de FCFA par rapport à la fin décembre 2011, soit une augmentation de 12,3%. L'encours de la dette intérieure s'élève à 561,3 milliards de FCFA à fin décembre 2012 contre 528,6 milliards de FCFA à fin décembre 2011, soit une hausse de 6,2%.

En 2012, le déficit de la balance courante serait de 117,9 milliards de FCFA, en aggravation de 6,5 milliards de FCFA par rapport à 2011 en raison notamment de la dégradation des balances des biens et des services. Le déficit de la balance commerciale qui s'élèverait à 237,5 milliards de FCFA serait consécutive à la hausse des importations des biens de consommation intermédiaire et des biens d'équipement dans le cadre de :

- la modernisation des équipements du Port Autonome de Lomé (PAL), principalement, la construction d'un troisième quai et d'une nouvelle darse ;
- la rénovation partielle des équipements de production de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) ;
- la mise en place des équipements de production des sociétés SCANTOGO-MINES et POMAR-TOGO respectivement dans les filières « Clinker » et « Marbre ».

La balance des paiements dégagerait un excédent de 16,6 milliards de FCFA en 2012 contre 31,7 milliards de FCFA en 2011.

La situation monétaire est caractérisée à fin décembre 2012 par une hausse de 8,9% de la masse monétaire par rapport à fin décembre 2011. Il en est de même des crédits à l'économie qui ont augmenté de 18,9%. Par contre, les avoirs extérieurs nets ont diminué de 6,0% sur la même période.

Outre le secteur bancaire, les réformes dans les secteurs des mines, de l'électricité, de l'eau et des télécommunications demeurent importantes pour la croissance et devraient s'accélérer. Celles liées à la gestion des finances publiques contribuent à une bonne gouvernance des affaires de l'Etat. Une stratégie de développement du secteur financier a été adoptée et est en cours de mise en œuvre.

La poursuite de la mise en œuvre de toutes les réformes par l'ensemble des ministères et institutions de l'Etat est nécessaire pour consolider les acquis des réformes passées et de hisser l'économie togolaise sur le sentier vertueux d'une croissance forte, durable et inclusive.

3. Situation provisoire des finances publiques au 30 novembre 2012

Les opérations financières de l'Etat, à fin décembre 2012 et avant la période complémentaire, se solderaient par un déficit global hors dons (base encaissement) de 37,9 milliards de FCFA contre 106,8 milliards de FCFA un an plus tôt.

Les recettes totales hors dons passent de 316,5 milliards de FCFA à fin décembre 2011 à 367 milliards de FCFA à la même période 2012, soit une augmentation de 16,0%.

Les recettes totales et dons s'établiraient à 404,05 milliards de FCFA à fin décembre 2012 contre 401,14 milliards de FCFA au cours de la même période de 2011, traduisant une augmentation de 0,7%.

Les dépenses courantes et prêts nets s'élèveraient à 404,4 milliards de FCFA à fin décembre 2012 contre 420,8 milliards de FCFA à la même période de 2011, soit une diminution de 03,9%.

Les dépenses d'investissement seraient de 95,3 milliards de FCFA à fin décembre 2012 contre 144,2 milliards de FCFA à fin décembre 2011, soit une diminution de 33,9%.

Le financement du solde serait de 37,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2012 contre 106,8 milliards de FCFA à fin décembre 2011.

4. Etat de mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques

La matrice présentant l'état des lieux de la mise en œuvre du PA-RGFP à fin novembre 2012 retrace les 9 programmes de la stratégie de réforme en rappelant pour chaque programme les objectifs poursuivis ainsi que les résultats attendus. Elle procède à un regroupement par **activités** des principales **actions et mesures** à mettre en œuvre, en vue d'atteindre les **résultats attendus** et les **objectifs poursuivis**. Cette présentation offre l'avantage de faire un ancrage sur une logique d'intervention respectant la méthodologie de cadre logique. Elle facilitera par la suite la budgétisation du plan d'actions en déroulant les différentes tâches par activité et leur chiffrage. Dans l'ensemble, les différentes actions et mesures identifiées ont été regroupées en « **60 principales activités** ».

➤ Programme 1 : Le cadre juridique des finances publiques

Les différentes actions et mesures relatives au cadre juridique des finances publiques sont organisées en **8 activités** visant la transposition des directives portant cadre harmonisé en matière de gestion des finances publiques de l'UEMOA, l'actualisation des autres textes pour la

modernisation du droit budgétaire togolais ainsi que la lutte contre la corruption et la fraude fiscale.

Le processus de transposition des directives portant cadre harmonisé en matière de gestion des finances publiques a été enclenché mais il connaît du retard par rapport aux délais édictés par l'UEMOA. En effet, le projet de loi organique relative aux lois de finances a été adopté par le Conseil des Ministres en 2011 et transmis à l'Assemblée Nationale. Il en est de même du projet de loi portant code de transparence. La Commission de l'UEMOA a entrepris au cours du dernier semestre de 2012 la conciliation des vues du Gouvernement et de l'Assemblée nationale sur certaines dispositions qui posent problème, en l'occurrence celles se rapportant au pouvoir de régulation du ministre de l'économie et des finances. La non adoption de ces deux textes de base retarde la mise en application des projets de décret sur le règlement général de la comptabilité publique (RGCP), le plan comptable de l'Etat (PCE), la nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE) ainsi que le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE). Il a été recommandé de faire, entretemps, une relecture des textes rédigés de manière à s'assurer de leur mise en cohérence, notamment entre le RGCP, la NBE et le PCE, et de rédiger des amendements au projet de loi organique relative aux lois de finances à soumettre à l'Assemblée Nationale pour introduire dans les dispositions transitoires, des articles relatifs à sa mise en œuvre progressive.

Au cours de l'année 2013, il est préconisé (i) d'obtenir de l'Assemblée Nationale l'adoption diligente de ces deux projets de loi, (ii) de définir une feuille de route pour la mise en œuvre progressive du futur cadre légal et réglementaire issu des directives de l'UEMOA, (iii) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication sur les mutations en matière de gestion des finances publiques et (iv) d'organiser au cours du second semestre de 2013 un atelier de haut niveau sur la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des finances publiques. La Direction du Budget a pris l'engagement de mettre en place au cours du premier trimestre de 2013 un groupe de travail pour travailler sur la nouvelle Nomenclature budgétaire de l'Etat. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique mettra en place au cours du premier trimestre de 2013 un groupe de travail sur le Règlement général sur la comptabilité publique et le Plan comptable de l'Etat. Le droit budgétaire qui dérive de ces directives induit l'adaptation et la modernisation des autres textes sur la gestion des finances publiques. A cet effet, des propositions sont faites pour réorganiser le Ministère de l'Economie et des Finances dont le processus sera renforcé par un audit organisationnel à réaliser en 2013.

En matière douanière, le MEF a élaboré le projet de nouveau code de douane qui attend d'être discuté en Conseil des Ministres depuis plus d'une année. Le SP-PRPF a été sensibilisé pour relancer le Secrétaire Général du Gouvernement afin d'obtenir l'adoption de ce projet par le Conseil des ministres. Le code des investissements a été adopté par l'Assemblée Nationale en janvier 2012. Cependant, les textes d'application de ce code ne sont pas encore pris. Il a été demandé au SP-PRPF de relancer également le Secrétaire Général du Gouvernement à ce sujet.

S'agissant particulièrement des textes complémentaires à la législation sur les marchés publics, les autorités ont, avec l'assistance de la Banque africaine de développement, réalisé une construction législative et réglementaire abondante constituée notamment des textes suivants : le projet de décret fixant le statut et les pouvoirs des agents de l'ARMP chargés des enquêtes sur la régularité des procédures de passation des marchés publics et délégation des services publics, le projet d'arrêté fixant les modalités et le circuit d'approbation des marchés publics, le

projet d'arrêté adoptant les procédures d'élaboration, les modèles de plan de passation des marchés publics, l'avis général de passation des marchés publics, le guide méthodologique de la DNCMP destiné aux autorités contractantes, les grilles d'analyse, le guide pour le contrôle, le projet de manuel d'application des dispositions du code des marchés publics, le projet de guide de l'acheteur public, les dossiers-types d'appel d'offre, etc. Cette construction législative et réglementaire devra se poursuivre en 2013 en ce qui concerne notamment les marchés particuliers tels que ceux de la défense et ceux relatifs aux nouveaux modes de contractualisation de l'Etat (PPP, BOT, concession etc.).

Les travaux sur les autres textes importants en matière comptable, financière, de contrôle et de lutte contre la corruption n'ont pas évolué.

En 2013, le Gouvernement s'engage à entamer le processus d'élaboration d'un programme de lutte contre la corruption et la fraude fiscale, et à promouvoir le civisme fiscal. A cet effet, il a été recommandé au SP-PRPF de relancer le Ministère de la Justice pour la mise en place au cours du deuxième trimestre de 2013 d'un comité de rédaction qui pourrait être assisté par des partenaires techniques et financiers spécialisés en la matière.

➤ **Programme 2 : L'amélioration de la mobilisation des ressources**

Le programme relatif à la mobilisation des ressources comprend au total **5 activités** à raison de **3** pour la mobilisation des ressources intérieures et **2** pour la mobilisation des ressources extérieures.

Sous-programme 2.1. Mobilisation des ressources intérieures

Activité 9. Elargissement de l'assiette fiscale

En matière d'élargissement de l'assiette fiscale, le Gouvernement s'est doté d'un identifiant fiscal unique qui a été renforcé dans sa conception informatique. Il est utilisé tant par la DGI que par la DGD qui ajoute le code ISO pays du Togo sur l'IFU de base des impôts.

Un effort est fait pour fiscaliser davantage les entreprises de taille moyenne suite à la collaboration entre les deux administrations fiscales. En effet, la DGD fait désormais obligation aux importateurs de se faire immatriculer à partir d'un seuil de valeur déclarée à l'importation. Il est prévu de formaliser la mise en place des brigades mixtes impôts-douane en lieu et place des contrôles sporadiques organisés à ce jour. De même, le contrat avec COTECNA a été renforcé par un avenant qui lui définit son champ de compétence que la DGD surveille et encadre, notamment par la fixation d'un seuil d'assujettissement à l'avis de vérification obligatoire de 1 500 000 FCFA.

La maîtrise du SYDONIA++ a permis de bien gérer l'apurement des opérations de transit, et des procédures adaptées ont été imposées aux magasins et aires de dédouanement. La continuation de la modernisation de l'administration des douanes y compris l'alignement à la convention de Kyoto dépendent de l'adoption du nouveau code de douane. La DGD a décidé de migrer vers SYDONIA World pour un coût de 1 000 000 000 FCFA dont 370 000 000 FCFA au titre de l'assistance technique de la CNUCED. La Banque africaine de développement a accepté, à la suite de la mission de revue du PARCI 2 effectuée au mois d'octobre/novembre 2012, de financer cette migration vers le SYDONIA World. Le processus d'acquisition des équipements pour réaliser cette migration est en cours grâce au concours du projet PARCI 2. Le processus d'acquisition devra s'achever au cours du deuxième semestre de 2013.

L'informatisation des régies financières se poursuit. La DGI s'emploie à informatiser ses services et a démarré la mise en ligne des formulaires de déclarations d'impôt. La DGD a également commencé l'informatisation de certains postes douaniers sur ressources propres. Elle souhaiterait être appuyée pour couvrir l'ensemble des postes douaniers de manière à accompagner la migration vers SYDONIA World.

La mise en place du guichet unique du commerce extérieur n'est pas encore réalisée en dépit des études qui ont été menées et de la feuille de route proposée par le consultant recruté à cet effet. Le Gouvernement est appelé à faire un choix entre un guichet unique physique intégral et un guichet unique virtuel intégral. Toutefois, l'option d'un guichet intégral virtuel est davantage envisagée avec la migration vers le SYDONIA World; et son mode de gestion devra être précisé au cours de 2013.

L'action visant la création des postes douaniers à contrôles juxtaposés se déroule de manière satisfaisante. En effet, le poste juxtaposé à la frontière avec le Ghana, réalisé avec l'appui de la CEDEAO, est fonctionnel. Il en est de même de celui placé à la frontière avec le Burkina Faso dont les problèmes d'interconnexion sont en voie d'être résolus. Celui prévu à la frontière avec le Bénin a connu du retard dû à l'identification du site, à la réalisation des études et à la mobilisation du financement soit de la BAD, soit de la Banque mondiale ou de ces deux institutions.

L'étude sur la réforme des textes de l'assiette de la taxe professionnelle unique n'a pas encore été réalisée.

Activité 10. Amélioration de la mobilisation des recettes

En matière de mobilisation des recettes, plusieurs actions ont été menées, notamment la création de la direction du contrôle fiscal à la DGI, ainsi que la restructuration et le renforcement de la Direction des petites et moyennes entreprises. La comptabilité à partie double est en cours d'implantation dans les deux régies financières dont les comptables ont été nommés et formés. Cette tenue de la comptabilité permettra également d'adresser la question de la bonne comptabilisation des exonérations et des dépenses fiscales. Il s'observe quelques faiblesses dans l'évaluation des impôts, des droits de douane et des revenus cadastraux dont les outils devraient être améliorés.

La DGI mettra en œuvre au cours de l'année 2013 la réforme de la procédure d'obtention des titres fonciers et de mutation. Elle va réaliser un plan cadastral fiable pour le Togo qui sera accompagné par l'organisation de la titrisation du cadastre foncier, l'accélération des procédures d'obtention des titres et la constitution d'une véritable base des données sur le plan cadastral. Avec l'appui du Canada, la DGI compte réaliser en 2013 le scannage des titres fonciers et la production des titres fonciers numérisés.

Le Gouvernement s'engage également au cours de l'année 2013 à rendre opérationnel l'Office Togolais des Recettes dont le projet de loi portant sa création a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 décembre 2012. A cet effet, la stratégie de développement de l'OTR sera élaborée et mise en œuvre, les textes d'application de cette loi pris et le recrutement des animateurs (Commissaire général et commissaires) réalisé au cours du premier semestre de 2013. Néanmoins, il a été convenu que les actions spécifiques dans ce domaine soient prises en compte dans le PA-RGFP

Activité 11. Promotion de la communication en matière fiscale et douanière

L'activité visant la promotion du civisme fiscal tant dans le chef de l'administration fiscale que dans celui des contribuables a connu l'élaboration des codes d'éthique des agents de la douane et des impôts. Ces codes ont fait l'objet d'une campagne de vulgarisation sur l'ensemble du territoire national.

Les activités de sensibilisation vont se poursuivre au cours de l'année 2013. En matière douanière, la DGD organisera au cours de l'année 2013 des formations en faveur des partenaires agréés.

A l'endroit des contribuables, les deux régies financières organisent des actions de sensibilisation à l'occasion des matinées fiscales. Toutefois, la fonction communication est en cours de développement dans les régies financières, notamment à la DGD qui la prévoit dans son projet de réorganisation de l'administration douanière.

Sous-programme 2.2. Mobilisation des ressources extérieure

Activité 12. Elaboration d'un cadre général des appuis budgétaires

Le comité d'organisation des appuis budgétaires n'est pas encore formalisé par un texte officiel. Des réunions ont eu lieu sur le texte proposé par le Gouvernement en 2011 et 2012. Le travail de mise en cohérence des matrices des différents programmes est à faire par l'équipe du SP après la dernière réunion de juillet 2012.

Au cours de l'année 2013, il est prévu d'organiser de manière formelle ce cadre de dialogue. Le SP-PRPF s'est engagé à faire circuler le projet du texte sur le Comité d'organisation des appuis budgétaires (COAB) au cours du premier trimestre de 2013 suivant les résultats des réunions précédentes et des activités convenues lors de la dernière réunion de l'année 2012.

Activité 13. Amélioration de la coordination et de la gestion de l'aide

Le Gouvernement a convenu de mettre en place une plateforme de gestion de l'aide (PGA) qui bénéficie de l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment de l'Union Européenne et du PNUD. Cet outil permettra d'améliorer la gestion de l'aide en termes de prévisibilité et de rapportage dans les états d'exécution budgétaire de l'information financière qui rentre dans le champ des administrations publiques. Le logiciel est mis en place et est fonctionnel mais pas disponible en ligne. Le rapport sur l'aide publique au développement de l'année 2011 a été réalisé avec les données produites par la PGA. Les formations ont été organisées en novembre 2012 en faveur des points focaux (donateurs, administration publique, secteur privé, organisations de la société civile, cadres des ministères de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, de l'Economie et des Finances ainsi que des Affaires Etrangères et de la Coopération).

Au cours de l'année 2013, la PGA sera renforcée avec l'interfaçage avec d'autres outils en l'occurrence le SIGFIP, le Système d'Information Géographique, etc. La communication autour de la PGA sera améliorée. Son positionnement au sein des services de l'administration du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire sera davantage clarifié dans le cadre de la réorganisation de ce ministère. Un effort sera fait également pour améliorer l'exhaustivité des données et la cohérence avec les données de formulation et suivi de l'exécution budgétaire.

Le Gouvernement a mis en place par décret présidentiel n°2010-172/PR du 13 décembre 2010 le dispositif institutionnel de coordination, de suivi et d'évaluation des politiques de développement dans le cadre du DSRP. Ce dispositif organise le dialogue avec les partenaires techniques et financiers à travers 11 comités sectoriels. Il convient de relever que ce dispositif institutionnel ne fonctionne pas de manière optimale.

Au cours de l'année 2013, grâce au programme d'appui institutionnel de l'Union européenne mis en œuvre par le PNUD, le Gouvernement va renforcer ce dispositif institutionnel en mettant en place un cadre de référence, des mécanismes de coordination et un système d'information permettant d'assurer une gestion et une mobilisation efficaces de l'aide extérieure.

➤ **Programme 3 : La prévision, la programmation et l'exécution budgétaires**

Le programme portant sur la prévision, la programmation et l'exécution budgétaires est organisé en **13 activités** à raison de **1** activité pour le cadrage macroéconomique, **2** pour la programmation budgétaire, **5** pour l'exécution budgétaire et **5** pour la gestion de la trésorerie.

Sous-programme 3.1. Cadrage macroéconomique

Activité 14. Amélioration de la qualité des prévisions macroéconomiques

La qualité des prévisions macroéconomiques s'est nettement améliorée suite à la mise en place du modèle PRECOMAT qui a été enrichi durant ces dernières années grâce à l'appui de l'UE via le PAI 1 en passant depuis mai 2012 à la version 3.0 qui fonctionne avec des programmes eViews, des bases de données et des tableaux de sortie en Excel et qui intègre un module pauvreté. Cette version 3.0 est dans la phase de test et de rodage à la Direction de l'Economie.

Au cours de l'année 2013, la Direction de l'Economie compte améliorer les prévisions macroéconomiques par l'utilisation du modèle PRECOMAT 3.0 avec toutes ses fonctionnalités et sa dissémination aux services intéressés à l'exercice du cadrage macroéconomiques et aux prévisions économiques. Les formations nécessaires à l'appropriation de cet outil seront financées par l'UE dans le cadre du programme PAI 2, volet statistique.

Au cours du second trimestre 2013, il sera mis en place un cadre de validation des prévisions du cadrage budgétaire à moyen terme sur la base des restitutions du PRECOMAT 3.0. A cet effet, les travaux de ce cadre devront s'aligner au processus d'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2014, afin d'améliorer la cohérence entre le budget et le cadre budgétaire à moyen terme.

En ce qui concerne la production de l'information économique, il importe de relever que les comptes nationaux de 2007 et 2008 ont été produits en 2012 et un effort est fait pour produire régulièrement le tableau de bord de l'économie. Pour 2013, il est prévu de finaliser l'interpolation des données pour la production des comptes nationaux 2001-2006 et de produire et publier au cours du 4^{ème} trimestre de 2013 les comptes nationaux de 2009.

Sous-programme 3.2. Programmation budgétaire

Activité 15. Amélioration de la formulation du budget

En matière de formulation du budget, il n'y a pas eu d'améliorations significatives par rapport à l'objectif de disposer d'un cadre budgétaire crédible et fiable. Le processus d'élaboration du budget annuel accuse des faiblesses qui impacte sensiblement les données budgétaires et plus

particulièrement les données sur les investissements financés tant par les ressources internes qu'externes. La réforme budgétaire induite par la directive de l'UEMOA relative aux lois de finances et celle se rapportant à la nomenclature budgétaire de l'Etat n'est pas encore en place. Le calendrier budgétaire est désormais régi par un décret et les cadres budgétaires à moyen terme sont élaborés tous les ans avec des enveloppes indicatives. Cependant, la stratégie d'implantation des budgets programmes ainsi que le guide d'élaboration et de mise à jour des politiques sectorielles assorties des plans d'actions ne sont pas encore réalisés. Le processus CDMT avance à petits pas et nécessite un accompagnement et une bonne programmation dans le temps afin d'aider à mieux refléter dans le budget les politiques publiques reprises dans le DSRP, à fiabiliser les prévisions budgétaires et à améliorer la prise en charge des projets d'investissement. La chaîne Planification-programmation-budgétisation-suivi & évaluation (PPBSE), notamment des investissements reste à améliorer considérablement pour assurer le réalisme dans la budgétisation et la mise en œuvre du programme d'investissements.

Au cours de l'année 2013, le Gouvernement compte sur l'assistance technique d'AFRITAC Ouest pour l'accompagner à progresser dans les bonnes pratiques en matière d'élaboration du budget et à s'orienter progressivement dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la directive de l'UEMOA relative aux lois de finances, telle que transposée dans le droit national. A cet effet, AFRITAC Ouest organisera une mission d'assistance à l'élaboration du budget en mars 2013. Le Gouvernement bénéficiera également de l'accompagnement du Pôle Dakar/PNUD dans le cadre de la mise en œuvre du volet 1 du programme d'appui institutionnel 2 de l'Union européenne pour faire la synergie entre la planification et la budgétisation.

Activité 16. Amélioration de la présentation du budget

La nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat conforme aux directives de l'UEMOA n'a pas encore été mise en application. Cette dernière devrait contribuer à améliorer la présentation du budget en utilisant la classification fonctionnelle et en intégrant les documents pertinents qui doivent accompagner la budgétisation par programme.

Au cours de l'année 2013, le Gouvernement compte mettre à profit la directive relative à la nomenclature budgétaire, afin de tirer un meilleur avantage de la classification fonctionnelle pour améliorer davantage la présentation du budget. A cet effet, la Direction du Budget s'est engagée à mettre en place au cours du premier trimestre 2013, un groupe de travail pour s'y pencher. (cf. programme 1)

Sous-programme 3.3. Exécution budgétaire

Activité 17. Amélioration des procédures d'exécution de la dépense

Le Gouvernement dispose d'un système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) qui permet d'exécuter de manière automatisée les étapes d'exécution de la dépense publique. En matière de dépenses, le module prend en charge toutes les opérations budgétaires, ainsi que celles comptables. En matière de recettes, le module comptable a été développé mais il nécessite la mise en réseau des comptables des régies financières. A ce jour, le module opère au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Il est envisagé son extension auprès des ministères dépensiers en commençant par les ministères prioritaires et également vers les régions. Grâce à ce système, le Gouvernement a réussi à unifier le circuit d'exécution du budget de l'Etat, sur le plan informatique, et un effort doit être fait au niveau des intervenants et de la maîtrise des procédures exceptionnelles. Ce système est appelé à évoluer pour dialoguer

avec d'autres systèmes informatiques métiers tels que le SYGADE pour la gestion de la dette, le GESCO pour la gestion des recettes fiscales, le SYDONIA pour la gestion de la douane, la PGA pour la gestion des financements extérieurs etc. Cet acquis devra être consolidé par la réalisation d'une étude pour alléger et rationaliser le circuit de la dépense, mettre à la disposition des utilisateurs les manuels de procédures et produire les différents états d'aide à la décision.

A ce jour, l'extension du SIGFIP vers les ministères prioritaires n'est pas encore réalisée. De même, la plateforme de saisie qui devrait aider les administrateurs de crédits à travailler directement dans le système tarde à se mettre en place. Le MEF s'engage à rendre opérationnelle cette plateforme au cours du premier trimestre de 2013 pour permettre aux administrateurs de crédits de saisir eux-mêmes les dossiers d'engagement.

Au cours de l'année 2013, il sera élaboré des procédures rationalisées pour la prise en compte dans le circuit de la dépense des dépenses d'investissement financées par les ressources extérieures.

Un audit de la chaîne de la dépense est prévue en 2013 afin d'identifier les faiblesses et proposer des actions pour faire évoluer davantage le système. Il sera également amorcé l'extension du SIGFIP auprès de ministères prioritaires et la mise en réseau des comptes des régies financières pour capter la comptabilité des recettes fiscales et douanières.

Activité 18. Maîtrise des dépenses salariales

Dans le cadre de cette activité, le Gouvernement a prévu d'assainir le fichier de la paie du personnel de l'Etat. Cet assainissement a démarré par un recensement dont les résultats doivent être exploités par la Cellule de contrôle des effectifs et de la masse salariale mise en place en 2010 au MEF. Cette Cellule s'emploie à redresser les problèmes soulevés par ce recensement (doublons, fictifs, fonctionnaires absents pendant le recensement pour diverses raisons, notamment en détachement, etc.) en organisant un travail de proximité avec les départements ministériels et plus précisément avec leurs gestionnaires des ressources humaines. Au cours de l'année 2013, cette Cellule devra (i) produire un calendrier de travail au cours du premier trimestre et (ii) l'exécuter durant les six prochains mois afin de (iii) conclure le recensement et (iv) aider à en refléter les résultats dans le fichier de la solde.

Une application solde a été développée et est maîtrisée par la Direction des Finances qui souhaiterait être renforcée par des informaticiens qualifiés. Il a été prévu de concevoir un fichier unique de l'Etat à la fois pour la solde et les pensions. Cependant, la gestion d'un fichier unique à la fois par la Direction des Finances (*pour les fonctionnaires actifs*) et la Direction générale de la Caisse de retraite (*pour les fonctionnaires inactifs*) pose le problème de l'autonomie de gestion de cette dernière. Aussi, la Direction des Finances envisage-t-elle plutôt la définition des règles de transmission à la Direction générale de la Caisse de retraite de l'information pertinente sur la situation des fonctionnaires mis à la retraite, en vue de leur prise en charge dans le fichier des pensions géré par cette dernière.

La maîtrise des dépenses salariales devrait s'asseoir sur un manuel de procédures de contrôle du paiement de la solde et des pensions dont l'élaboration a été confiée à un Consultant sur financement du PARCI 2. Le rapport produit par le Consultant en décembre 2012, devra être validé au cours du premier trimestre de 2013 et faire l'objet de vulgarisation en cours d'année.

Activité 19. Maîtrise des dépenses d'investissement

Face au faible taux d'exécution des dépenses d'investissement dont les causes proviennent, notamment des problèmes de budgétisation des projets, des lenteurs dans le processus de passation des marchés publics, ainsi que de la faible articulation entre les PPM, les plans d'engagement et les plans de trésorerie, le Gouvernement a entrepris d'améliorer la maîtrise des investissements en sensibilisant les ministères dépenriers dans la programmation des projets à budgétiser et dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres. Ainsi, au titre de l'élaboration du projet de loi de finances de 2013, il a été demandé aux ministères dépenriers de transmettre leur PPM et de préparer les dossiers d'appel d'offres avant la fin de l'année 2012. Il s'observe qu'à fin novembre 2012, sur 68 autorités contractantes, huit seulement ont transmis leurs PPM à la Direction nationale de contrôle des marchés publics. Il a été demandé au SP-PRPF de demander à la DNCMP de relancer les autres autorités contractantes pour une transmission diligente de leurs PPM. La communication des PPM en même temps que le projet de loi de finances devra être traduite au cours de l'exercice 2013 dans une instruction permanente du Ministre de l'Economie et des Finances visant à encadrer et à améliorer l'exécution des dépenses d'investissement. Par ailleurs, le suivi physique et financier des investissements n'est pas organisé de manière satisfaisante. En 2013, un effort sera fait pour assurer le suivi physique et financier des investissements de manière à bien documenter le rapport sur l'exécution du programme d'investissements publics.

Dans le cadre du projet conjoint DUE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques, une note conceptuelle est élaborée pour une meilleure comptabilisation des dépenses d'investissement financées par les ressources extérieures et leur prise en compte dans le SIGFIP. A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à mettre en application les recommandations qui lui sont faites pour améliorer le rapportage de ces dépenses dans l'exécution budgétaire de 2012 et organiser leur suivi pour l'exercice 2013 grâce à l'élaboration d'un manuel de procédures et des instructions ad hoc. Un plaidoyer sera entrepris auprès des partenaires techniques et financiers pour obtenir leur adhésion à cette démarche, afin de disposer des états d'exécution budgétaire davantage exhaustifs.

Activité 20. Amélioration de la crédibilité du budget et de la qualité des dépenses publiques

Peu de progrès ont été réalisés en matière d'amélioration de la crédibilité du budget suite aux taux d'exécution s'écartant des objectifs budgétaires, en termes de sur-exécution des crédits de fonctionnement pour certains ministères et, globalement, de sous-exécution pour les crédits d'investissement. En l'absence d'une nomenclature disposant d'une classification fonctionnelle, le Gouvernement éprouve des difficultés pour suivre les dépenses de lutte contre la pauvreté; et le processus de sécurisation de l'exécution des dépenses prioritaires est défaillant. En outre, la qualité des dépenses publiques est handicapée par le recours aux procédures exceptionnelles dont la réglementation devra être renforcée. La nomenclature des pièces justificatives des dépenses est élaborée. Elle devra être validée pour être mise en application et intégrée dans le SIGFIP.

Activité 21. Amélioration de la transparence budgétaire

Le rapport d'exécution de la loi de finances est produit trimestriellement par la Direction de l'Economie et posté sur le site web <http://www.togoreforme.com>. Il en est de même du tableau des opérations financières de l'Etat ainsi que du tableau de bord. Le Gouvernement entend

améliorer la communication, l'accessibilité et la régularité de l'information budgétaire en publiant le projet de loi de règlement et d'autres états budgétaires sur ledit site internet. Le Gouvernement a également posté sur ce site web, les états d'exécution budgétaire sous le logiciel BOOST développé avec l'appui de la Banque mondiale et accessible au grand public depuis septembre 2012.

Sous-programme 3.4. Gestion de la trésorerie

Activité 22. Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion de la trésorerie de l'Etat

Le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel de gestion de la trésorerie de l'Etat en créant le comité de trésorerie (CT) et le comité technique de trésorerie (CTT). L'examen du fonctionnement de ces deux comités appelle leur redynamisation et la coordination des calendriers des réunions, afin que le plan de trésorerie joue pleinement son rôle d'outil d'aide à la décision et que les décisions qui s'y prennent soient judicieusement appliquées.

Au cours de l'année 2013, le Gouvernement compte redynamiser le fonctionnement de ce cadre institutionnel sur la base des recommandations de différentes missions du FMI et d'AFRITAC Ouest et avec l'appui de l'assistance technique résidente du projet conjoint UE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques.

Activité 23. Mise en place d'un système de gestion prévisionnelle de la trésorerie de l'Etat

Le Gouvernement élabore des plans d'engagement et des plans de trésorerie prévisionnels annuels. L'élaboration de ces outils devra être améliorée pour tenir compte de la programmation des dépenses budgétaires, de la saisonnalité **des recettes, et des possibilités de recours à l'endettement de court terme pour faire face** aux besoins de trésorerie de l'Etat. La performance de ce système nécessite un accompagnement technique pour prendre en compte à la fois les opérations en amont (PPM et plans d'engagement) et ceux en aval se rapportant au financement de la dépense publique. Plusieurs actions devant conduire à la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle de trésorerie de l'Etat sont soit en cours de réalisation, soit non réalisées.

Au cours de l'exercice 2013, le Gouvernement compte améliorer la gestion de la trésorerie avec l'appui du projet conjoint DUE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques qui prévoit en avril, octobre et novembre des missions d'assistance technique en la matière. A cet effet, une note conceptuelle sur la gestion de la trésorerie sera produite et traduite en une instruction du Ministre de l'Economie et des Finances, le cadre de gestion de la trésorerie sera renforcé avec des outils opérationnels pertinents, et un accompagnement du comité technique de trésorerie sera organisé.

Activité 24. Mise en place d'un compte unique du Trésor

La mise en place d'un compte unique du Trésor est une activité complexe qui nécessite une stratégie cohérente pour bien la réussir. Dans ce cadre, le Gouvernement a élaboré une stratégie de base qu'il exécute avec l'appui de la BCEAO et qui a conduit à la réduction du nombre de comptes de l'Etat dans le système bancaire, à l'ouverture dans les livres du Trésor des comptes de dépôt pour les services administratifs et à la clôture des comptes des administrations publiques dans les banques commerciales. Le Gouvernement compte sur

l'appui des PTF pour l'aider à renforcer cette stratégie de mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT).

Dans le cadre du projet conjoint DUE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques, une mission d'assistance technique du FMI est programmée en décembre 2013 pour évaluer l'état d'avancement vers un CUT, mettre à jour la stratégie et proposer un plan de renforcement du processus vers un CUT.

Activité 25. Elaboration de la stratégie d'endettement

Après le franchissement du point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, le Gouvernement s'est engagé à élaborer une stratégie d'endettement de moyen terme et à systématiser l'analyse de la viabilité de la dette. Cette stratégie d'endettement de moyen terme n'est pas encore élaborée. Toutefois, chaque année, le Gouvernement élabore une stratégie d'endettement pour le financement de la loi de finances annuelle. A cet effet, un atelier a été organisé en septembre 2012 pour former les agents de la direction de la dette à l'élaboration de cette stratégie qui a été soumise à l'approbation du MEF, avant sa transmission au Parlement.

Pour l'année 2013, la Direction de la dette procèdera à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de cette stratégie d'endettement au cours du second trimestre et entamera l'élaboration de la stratégie de 2014 au cours du troisième trimestre. Le besoin en assistance technique subsiste afin de disposer des cadres rompus aux techniques d'analyse de la viabilité de la dette et d'élaboration de la stratégie d'endettement.

Activité 26. Amélioration de la gestion de la dette

Le Gouvernement dispose du logiciel SYGADE. Des formations sont nécessaires pour aider les cadres de la direction de la dette à se familiariser avec cet outil et à en maîtriser toutes les fonctionnalités, afin de mieux gérer la dette. Le système de suivi de la dette et des garanties n'est pas mis en place. Un manuel complet des procédures de gestion de la dette a été élaboré.

Au cours de l'année 2013, la Direction de la dette prévoit d'entamer la vulgarisation du manuel des procédures de gestion de la dette auprès de tous les acteurs de la chaîne de l'endettement à partir du second trimestre.

➤ Programme 4 : Le renforcement du contrôle budgétaire

La mise en œuvre de ce programme se fait à travers **8 activités** dont **2** se rapportent au contrôle interne et **6** au contrôle externe.

Sous-programme 4.1. Contrôle interne

Activité 27. Rédaction des guides de contrôle interne

Avec l'appui de PARCI de la BAD et du PAI de l'Union européenne, la Direction du contrôle financier dispose d'un manuel de procédures de contrôle a priori des opérations courantes. Ce manuel nécessite un travail de synthèse pour mieux articuler les tâches du contrôleur financier. Le code de déontologie du contrôleur financier est disponible. En ce qui concerne le contrôle des marchés publics, le guide y relatif n'est pas encore élaboré. Le référentiel à l'usage des DAAF pour renforcer les capacités d'organisation et d'exécution budgétaire n'est pas encore élaboré.

Au cours de l'année 2013, le manuel de contrôle a priori sera finalisé et vulgarisé auprès des contrôleurs financiers, en même temps que le code de déontologie du contrôleur financier. Avec l'appui de l'Inspection Générale des Finances, la Direction du Contrôle Financier élaborera au cours du premier troisième trimestre de 2013, le référentiel à l'usage des DAAF et organisera des formations au profit de ces derniers.

Activité 28. Développement des outils de contrôle interne

Toutes les actions prévues au titre de cette activité n'ont pas été réalisées. Il s'agit, notamment de doter la DCF d'un personnel qualifié pour assumer la déconcentration, de mettre en place les procédures de contrôle des dépenses salariales, d'organiser la collaboration entre les différents organes de contrôle interne, en l'occurrence la Direction du contrôle financier, l'IGF et l'IGE.

Sous-programme 4.2. Contrôle externe

Six principales activités ont été retenues pour renforcer le contrôle externe, en l'occurrence (i) *Activité 29. Mise à la disposition du public des rapports de la CdC*; (ii) *Activité 30. Renforcement et valorisation du contrôle de la CdC*; (iii) *Activité 31. Renforcement du contrôle parlementaire*; (iv) *Activité 32. Introduction progressive de la culture d'évaluation des politiques publiques*; (v) *Activité 33. Renforcement du contrôle des EPN* et (vi) *Activité 34. Renforcement de la synergie entre les organes de contrôle*.

Aucune de ces activités n'a été réalisée. Les rapports de la Cour des Comptes sur le projet de loi de règlement sont adoptés toutes chambres réunies après l'examen des réponses du Gouvernement à ses observations. A ce jour, les observations de la Cour des Comptes n'ont pas reçu des suites de la part du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a été recommandé aux différentes directions du Ministère de l'Economie et des Finances destinataires des observations de la Cour des Comptes de faire diligence pour apporter des réponses de manière à permettre à la Cour des Comptes de publier ses rapports et de valoriser son contrôle.

La Banque mondiale compte apporter une assistance structurée en faveur des organes de contrôle. Une mission est prévue au courant du mois de décembre 2012 pour élaborer la stratégie de renforcement des capacités des organes de contrôle (IGF, IGE et CdC) qui sera mise en œuvre à partir de 2013.

➤ Programme 5 : L'informatisation des services financiers

Le programme relatif à l'informatisation des services financiers se dénoue en **5 activités** dont **4** sont liées au schéma directeur informatique et **1** est consacrée à l'archivage électronique au sein du MEF.

Sous-programme 5.1. Schéma directeur informatique

Activité 35. Elaboration d'un schéma directeur informatique du MEF

Avec l'appui de PAI de l'Union européenne, le Gouvernement dispose de son schéma directeur pour l'informatisation des services du MEF. La réalisation des actions proposées dans ce schéma nécessite une forte implication des autorités afin d'atteindre les objectifs fixés. Certaines actions prévues dans ce schéma sont déjà en cours d'exécution par les services

informatiques du MEF. Toutefois, le financement de la mise en œuvre du schéma directeur n'est pas encore identifié.

Au cours de l'année 2013, il est prévu de procéder à la validation formelle du schéma directeur informatique et d'ouvrir les discussions sur la feuille de route de sa mise en œuvre. A cet effet, le comité informatique devra reprendre la tenue de ses réunions pour valider le schéma directeur informatique, élaborer une feuille de route et entreprendre le plaidoyer pour son financement. Dans le cadre de la réorganisation du MEF, il sera envisagé la création d'une direction informatique, afin d'aider à répondre aux différents défis en matière d'informatisation.

Activité 36. Intégration de différents modules de gestion informatique en matière de gestion des finances publiques

Les actions convenues pour l'intégration de différents logiciels métiers utilisés par différents services du MEF ne sont pas encore totalement réalisées. Il s'agit de permettre le dialogue entre le SIGFIP, le SYGADE, le SYDONIA, le GESCO, le SIGMAP et l'application solde, afin que les informations budgétaires, financières et comptables soient automatiquement déversées dans le système de base (SIGFIP) pour la production automatisée des différents états de suivi budgétaire. L'application solde est déjà interfacée avec le SIGFIP. Pour les autres applications, le processus d'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des interfaces est en cours.

Au cours de l'année 2013, les services informatiques s'engagent à faire progresser l'interfaçage après l'aboutissement des dossiers d'appel d'offres lancés à cet effet.

Activité 37. Maîtrise et maintenance des réseaux informatiques du MEF

Les services informatiques du MEF maîtrisent le SIGFIP et l'application solde. Quant aux autres logiciels métiers, leur maîtrise est assurée par leurs informaticiens tels que ceux de la douane, des impôts et de la dette.

Plusieurs actions prévues dans le cadre de cette activité ne sont pas encore réalisées, notamment la création, la maintenance et la sécurisation d'un système de management de la qualité de l'information, la mise en place de l'intranet du MEF et l'extension du SIGFIP. Ces actions sont prévues dans le schéma directeur informatique et leur mise en œuvre est liée.

Activité 38. Satisfaction des besoins des utilisateurs des systèmes informatiques du MEF

Les services informatiques du MEF disposent des compétences nécessaires à la satisfaction des besoins du MEF. Etant donné que les NTIC évoluent continuellement, il est indiqué de prévoir des actions de formation pour les maintenir à un bon niveau de compétitivité. Les effectifs actuels sont insuffisants pour le déploiement du schéma directeur informatique et l'assistance aux usagers. Leur recrutement n'est pas encore programmé. Toutes ces actions de formations sont prévues dans le schéma directeur informatique du MEF.

Sous-programme 5.2. Archivage électronique

Activité 39. Amélioration de la gestion des archives

Aucune action se rapportant à la gestion électronique des archives n'a été réalisée. Une étude interne a été initiée mais elle exige des financements pour sa pleine réalisation.

➤ Programme 6 : Les marchés publics

Le programme relatif aux marchés publics s'articule autour de trois activités, en l'occurrence (i) la mise en place des acteurs institutionnels de la commande publique, (ii) l'amélioration de la qualité de la commande publique et (iii) la promotion de la transparence dans la passation des marchés publics.

Activité 40. Mise en place des acteurs institutionnels de la commande publique

Le Gouvernement a mis en place l'ensemble du cadre institutionnel des acteurs de la commande publique, en l'occurrence l'Autorité de régulation des marchés publics, la Direction nationale de contrôle des marchés publics, les cellules de contrôle des marchés publics, les cellules de passation des marchés, et la personne responsable des marchés publics auprès de l'autorité contractante. L'ensemble du dispositif est en place pour animer la commande publique.

Au cours de l'année 2013, la DNCMP va déployer ses cadres (points focaux) dans les ministères prioritaires pour les appuyer dans la préparation et l'exécution des PPM, dans le respect des délais d'élaboration des DAO et dans le suivi des autres étapes de la passation des marchés publics.

Activité 41. Amélioration de la qualité de la commande publique

Les modèles-types de fiches pour les plans de passation des marchés ont été conçus et sont utilisés par les services dans l'élaboration des PPM. L'élaboration des plans de passation des marchés et leur transmission à la DNCMP pour avis connaît d'importants retards qui se répercutent sur le taux d'exécution budgétaire. Les DAO-types ont également été conçus et validés. Ils devront être communiqués à tous les services par voie de circulaire rendant leur utilisation obligatoire pour éviter des rejets lors des analyses effectuées par la DNCMP.

La création du centre des services de l'Autorité de régulation des marchés publics appuyé par le PNUD est une grande avancée devant permettre à cette structure d'améliorer l'offre de formation et d'assistance technique en matière de passation des marchés publics.

Dans le cadre de l'appui du PNUD, un système de gestion électronique des documents sera installé à la DNCMP pour appuyer le suivi des dossiers de PM et un progiciel sera mis en place à l'ARMP pour le suivi des formations sur la passation des marchés.

Le Gouvernement a entamé le processus d'informatisation de la gestion des marchés publics en lançant, avec l'appui de la cellule de l'UEMOA, la procédure d'acquisition sur financement de la Banque africaine de développement d'un système informatisé de gestion de marchés publics (SIGMAP).

Au cours de l'année 2013, une instruction sera diffusée pour rendre obligatoire l'utilisation des DAO-types par toutes les autorités contractantes. De même, le SIGMAP va être installé à la DNCMP avec l'appui de la Banque Africaine de Développement.

Activité 42. Promotion de la transparence dans la passation des marchés publics

Le Gouvernement a doté l'ARMP d'une gazette où sont publiés les avis d'appel d'offres et d'autres informations sur les marchés publics, notamment les décisions d'attribution des marchés, les décisions du Comité de règlement des différends etc.

Le Gouvernement entend réaliser, au cours de l'exercice 2013, l'audit des marchés conclus par les autorités contractantes pour l'exercice 2011, afin de s'assurer que le dispositif fonctionne bien et de redresser les faiblesses qui seraient identifiées. A cet effet, le processus de recrutement du consultant a été lancé depuis le premier semestre de 2012 (avis publié du 25 mai au 15 juin 2012, liste restreinte établie et demande de proposition adressée aux candidats retenus).

➤ **Programme 7 : La déconcentration de l'administration des services financiers et l'accompagnement de la décentralisation**

Activité 43. Elaboration d'une stratégie claire de mise en place progressive de la déconcentration de l'ordonnancement et responsabilisation des départements dans la gestion de leurs crédits budgétaires

Cette activité n'a pas été réalisée. Une mission d'assistance technique du FMI de février 2012 a fait des propositions aux autorités pour monter une stratégie et un plan d'actions en vue de la mise en œuvre de la déconcentration du contrôle financier et de l'ordonnancement, dans le respect du délai de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 fixé par l'UEMOA. Ce projet de stratégie vise la mise en place d'un système d'exécution budgétaire de la dépense et d'un contrôle a priori conforme aux normes internationales et aux exigences de la réglementation sous-régionale dans un contexte qui intègre l'évolution à terme vers les budgets programmes.

Il a été recommandé au SP-PRPF d'organiser en 2013 une séance de validation de ces recommandations afin d'élaborer une feuille de route pour leur mise en œuvre.

En attendant la promulgation de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, la réorganisation des départements ministériels, avec la création des DAAF, constitue le point d'entrée de cette démarche de déconcentration de l'ordonnancement. Ainsi, au cours de l'année 2013, les DAAF des ministères prioritaires seront dotés d'un référentiel pour assurer une bonne gestion financière de leur ministère.

➤ **Programme 8 : L'amélioration du système de comptabilité de l'Etat et de la restitution des données de l'exécution budgétaire**

Ce programme se réalise en mettant en œuvre **6 activités** dont **4** se rapportent à la reddition des comptes et **2** aux outils de pilotage de la politique budgétaire et économique.

Sous-programme 8.1. Reddition des comptes

Activité 44. Amélioration de la qualité et de la régularité de la production des états comptables

Depuis 2010, la comptabilité de l'Etat connaît une mutation profonde dont la qualité s'améliore au fil des années. Ce vaste chantier de la réforme de la comptabilité de l'Etat progresse de manière globalement satisfaisante. Il exige un accompagnement afin de mettre en œuvre les différentes recommandations des missions particulières en la matière exécutées par le Département des Finances Publiques du FMI et par AFRITAC Ouest qui ont révélé des faiblesses et anomalies dans la balance générale des comptes.

La France a mis à la disposition du Gouvernement un Conseiller à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour appuyer au quotidien cette réforme. Le projet

conjoint UE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques aidera à faire avancer cette réforme comptable, notamment en pourvoyant une assistance à la clôture comptable de 2012, afin d'améliorer la balance générale des comptes et assurer sa cohérence avec le compte général de l'administration des finances et le projet de loi de règlement. Cette assistance permettra d'accompagner la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour améliorer la qualité des comptes de l'exercice 2012 et en même temps de renforcer les capacités des cadres et agents par un transfert des compétences et une formation adéquate qui permettra la clôture satisfaisante des comptes de l'exercice 2013 et des autres exercices. Pour la clôture de 2012, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique constituera une équipe d'audit interne dédiée aux procédures de clôture dans les 5 TR, à la TPMDC et dans les TP ou Paeries constatées comme défaillantes. Cette équipe sera composée d'un représentant de chaque comptable public de l'Etat, d'un représentant du Consultant SIGFIP et le cas échéant d'un Inspecteur du Trésor. Il sera également procédé à la vérification régulière et formelle de l'adéquation entre les versements mensuels des recettes des régies financières et les situations de recouvrement adressées au RGT. La DGTCP s'emploiera à introduire en 2013 les normes de qualité comptable dans les opérations de centralisation des comptables, des payeurs, des régisseurs en renseignant des tableaux de suivi des rejets par motifs des opérations transférées.

La DGTCP mettra en place à partir de fin juillet 2013 une clôture infra annuelle des comptes en plus de la clôture définitive.

Activité 45. Reddition régulière des comptes

Les états comptables sont produits bien qu'avec des délais parfois longs et une qualité qui doit être améliorée pour ne pas entraver le travail de la Cour des Comptes. Le Gouvernement s'emploie à les produire de manière régulière. A cet effet, des actions sont en cours pour réduire les délais de leur production et améliorer leur qualité, notamment en élaborant un manuel de procédures pour la reddition des comptes. La qualité des données financières devraient être améliorée dans le cadre de la reddition des comptes et de la production de la loi de règlement au moyen d'une meilleure coordination des services du MEF et de l'application d'une procédure détaillée.

A cet effet, le projet conjoint DUE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques prévoit en 2013 une mission d'assistance technique en matière de reddition des comptes.

Activité 46. Amélioration de la tenue de la comptabilité et fiabilisation des comptes publics

Sur la base des préconisations des missions du Fonds monétaire international et d'AFRITAC Ouest, des efforts sont constatés pour améliorer la tenue de la comptabilité. Ils doivent se poursuivre pour fiabiliser les comptes publics, notamment en développant le contrôle interne comptable. Les procédures comptables devraient être revues et les moyens informatiques renforcés, afin de fiabiliser la tenue de la comptabilité.

En 2013, la DGTCP organisera des vérifications inopinées sur place et sur pièces des opérations et de leurs modalités de transfert en mettant à contribution l'Inspection générale du Trésor et l'Inspection des postes comptables.

Activité 47. Production régulière du PLR

Des efforts importants ont été réalisés pour améliorer l'information financière mais la qualité des données doit être renforcée. En effet, les comptes de gestion des comptes publics principaux de l'Etat, le Compte général de l'administration des finances et un projet de loi de règlement ont été établis pour 2011 dans les délais légaux et transmis à la Cour des Comptes. Il est observé une amélioration progressive de leur qualité par rapport aux comptes des exercices précédents. Cependant, il convient de relever que les observations de la Cour des Comptes sur ce projet de loi de règlement n'ont pas reçu des suites de la part des services du MEF. Ce qui retarde l'envoi de ce rapport à l'Assemblée Nationale et l'approbation de la LR. Il a été convenu que les services du MEF fassent diligence pour répondre aux observations de la Cour des Comptes sur le PLR de 2011 et qu'en 2013, le délai prescrit pour répondre aux observations de la Cour des Comptes soit respecté.

Sous-programme 8.2. Outils de pilotage

Activité 48. Production et fiabilisation des outils de pilotage de la politique budgétaire

Le Gouvernement produit le tableau des opérations financières de l'Etat avec près de deux mois de retard. Sa qualité devra être améliorée, ainsi que son format qui devra se conformer à la fois à la directive de l'UEMOA relative au TOFE et au manuel de statistiques de finances publiques du FMI 2001.

A cet effet, une mission d'assistance technique d'AFRITAC Ouest est prévue en décembre 2012 afin d'asseoir la méthodologie d'élaboration de cet outil, le fiabiliser et réduire le délai de sa production. Le Gouvernement produit également le tableau de bord de la gestion budgétaire.

En 2013, le projet DUE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques accompagnera le Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique d'AFRITAC Ouest sur le TOFE.

Activité 49. Production des notes de synthèse de la situation économique générale

Les notes de synthèse de la situation économique générale sont produites par la Direction de l'Economie qui sollicite le renforcement des capacités de ces cadres pour davantage affiner les analyses, disposer des baromètres de la situation économique générale et **respecter le délai de leur production.**

➤ Programme 9 : Le renforcement des capacités

Ce programme organise le renforcement des capacités dans tous les domaines de la gestion des finances publiques à travers les **11 activités** suivantes :

Activité 50. Renforcement des capacités dans le domaine du cadre juridique des finances publiques

Activité 51. Renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources

Activité 52. Renforcement des capacités en matière de cadrage macroéconomique

Activité 53. Renforcement des capacités en matière de formulation du budget

Activité 54. Renforcement des capacités en matière d'exécution budgétaire

Activité 55. Renforcement des capacités en matière de contrôle budgétaire

Activité 56. Renforcement des capacités en matière d'informatisation des services financiers

Activité 57. Renforcement des capacités en matière de marchés publics

Activité 58. Renforcement des capacités en matière de déconcentration de l'administration financière et d'accompagnement de la décentralisation

Activité 59. Renforcement des capacités en matière de comptabilité de l'Etat et de restitution des données de l'exécution budgétaire

Activité 60. Renforcement des capacités en matière de gestion des finances publiques.

En matière de renforcement des capacités, plusieurs actions de formation et d'équipements ont été réalisées par les Partenaires techniques et financiers qui appuient la réforme des finances publiques, notamment l'Union européenne avec le PAI 1, la Banque africaine de développement avec le PARCI 1 & 2, la Banque mondiale et le PNUD.

En 2013, le Gouvernement entend élaborer, avec l'appui du projet conjoint DUE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques, la stratégie de formation dans toutes les composantes du PA-RGFP et proposer un plan d'actions de formation pouvant servir de cadre d'intervention pour consolider les différentes formations organisées dans le cadre du PAI 1 de l'Union européenne, du PARCI 1 et 2 de la Banque africaine de développement, de l'assistance technique française, de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement. Cette stratégie de formation ainsi que son plan d'action permettra d'accompagner la réforme des finances publiques dans le moyen et long terme.

Le Gouvernement entend mettre en place en 2013 au sein du MEF, une véritable fonction de gestion des ressources humaines pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de formation et de son plan d'actions.

S'agissant particulièrement des institutions d'audit interne et externe (CdC, IGE et IGF), la Banque mondiale réalisera en décembre 2012 une mission d'appui au renforcement des capacités de ces institutions qui vise (i) à préciser, en lien avec la progression des réformes en gestion des finances publiques, les besoins en formation afin de jeter les bases d'un plan de formation pour les prochaines années; (ii) à organiser avec l'ensemble des magistrats, inspecteurs et vérificateurs un atelier de formation sur les normes internationales d'audit et leur mise en œuvre dans le contexte togolais, et (iii) à doter ces institutions d'une base documentaire indispensable pour mieux accomplir leur mission.

Pour la modélisation macroéconomique, la Direction de l'Economie se propose, avec l'appui du PAI 2 de l'Union européenne d'organiser des retraites d'appropriation du PRECOMAT 3.0, de former les agents sur l'utilisation de ce modèle et du module pauvreté qu'il contient ainsi que sur l'utilisation des logiciels Eviews, Access, etc., d'assurer la mobilité du personnel chargé des enquêtes et de recruter des statisticiens et des informaticiens.

En matière d'informatisation des services, le schéma directeur élaboré par le gouvernement avec l'appui du PAI 1 de l'Union européenne, suggère un plan de renforcement des capacités

tant en équipements appropriés qu'en formations diverses. Il s'en dégage un besoin de financement non couvert à ce jour.

5. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Au deuxième semestre 2012, l'état de mise en œuvre des réformes au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération se présente comme suit :

Le projet d'arrêté du nouvel organigramme est soumis au Secrétariat général du Gouvernement pour observations.

Elaborer la stratégie nationale de la Diaspora et recenser la Diaspora

Un travail collégial est en cours avec l'Expert coordonnateur général du programme diaspora de la Primature et la Représentation de la BAD au Togo. Les études relatives audit programme menées par les consultants internationaux de la Diaspora ont été validées lors d'un atelier tenu, les 11 et 12 avril 2012.

Cette étape ouvre la voie à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds, qui sera suivi d'autres activités dont les déplacements à Washington, Paris, et Kinshasa dans le cadre de la sensibilisation de nos compatriotes.

Améliorer les conditions de vie et de travail des diplomates togolais à l'étranger et à la Centrale

Les dispositions portant relèvement des indemnités de résidence des diplomates en poste sont transmises au Ministère de l'Economie et des Finances qui a pris en compte cette demande dans le budget de l'Etat, gestion 2013.

Organiser un séminaire de formation et de sensibilisation des Ambassadeurs, Payeurs et Responsables centraux sur la Gestion Axée sur les Résultats

Le Département a reçu les fonds nécessaires et attend dès à présent l'autorisation du Chef de l'Etat pour rendre effectif cet atelier. En effet, les Ambassadeurs ne peuvent regagner le pays que sur autorisation du Chef de l'Etat.

Renforcer les relations avec les pays émergents

Les projets relatifs à cette mesure font partie intégrante de la lettre de mission 2012 du Département des Affaires Etrangères et de la Coopération et portent sur l'ouverture de nouvelles Ambassades. Le ministère attend l'autorisation de la Présidence de la République à cet effet.

Renforcer les capacités du personnel et équiper la direction des organisations internationales (mesures 10 et 11)

La formation continue du personnel se poursuit par le biais de la coopération bilatérale. Plusieurs bourses d'études sont accordées au personnel par le biais de la coopération bilatérale avec, entre autre, la Chine, la Corée, l'Inde et autres.

Le département a mis en place une cellule chargée du placement des cadres togolais dans les organisations internationales. Les dispositions sont prises pour nommer les personnes qui vont animer ladite cellule d'une part et d'autre part la doter de moyens de travail adéquats.

Par ailleurs, le département de concert avec le Ministère de l'Economie et des Finances a ouvert une régie des recettes destinée à percevoir les redevances perçues sur les certifications des documents officiels destinés à servir à l'étranger.

Tenir les journées portes ouvertes sur les activités de la Centrale et des Ambassades

Les Ambassades du Togo à Tokyo, à Paris, à Pékin et à Koweït city ont organisé des manifestations dans ce sens. La Centrale recherche le financement pour l'exécution de la mesure au niveau interne.

6. Ministère de la Santé

Au cours du deuxième semestre 2012, l'état d'avancement des mesures de réformes se présente comme suit :

Restructuration du Ministère de la Santé

A ce jour l'organigramme est élaboré et un décret créant la Direction des ressources humaines est signé. Le ministère de la santé dans ses plaidoyers a pu gagner l'assentiment des partenaires en développement. C'est ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Humaines et de Médicaments en Santé (PAGRHS) intervient dans la réorganisation et dans la formation des cadres et des personnes ressources. De même à travers l'Organisation Ouest Africaine pour la santé (OOAS) et avec l'appui financier de l'USAID la direction dispose du logiciel iHRS qui est spécialisé dans la gestion des ressources humaines. Il faut souligner ici l'appui indéfectible des autres partenaires tels que, l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Actualisation de la politique nationale de Santé

Le processus IHP+ a permis de franchir plusieurs étapes. C'est ainsi qu'à travers l'appui de consultants nationaux et internationaux et la participation active des autres secteurs on est passé à l'actualisation de la politique. Le document validé par l'ensemble des acteurs est transmis au parlement pour adoption.

De même les outils actualisés et validés tels que la Politique Nationale de Développement Sanitaire (PNDS) et le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) sont disponibles.

Elaboration de la carte sanitaire nationale

Un financement est obtenu du Budget de l'Etat gestion 2012. Des termes de références ont été élaborés en collaboration avec les partenaires en développement. A ce jour on est à la phase de recrutement des consultants. Le département à travers son service de Planification et de programmation s'inspire des exemples de la sous région en vue de répondre aux aspirations profondes de nos populations.

Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale d'assurance maladie

Dans ce domaine, le département dans ses plaidoyers a pu gagner l'assentiment du gouvernement et de tous les acteurs. Ainsi des bases et des principes clairs ont été établis et les compétences en la matière sont disponibles à tous les niveaux ce qui a permis l'effectivité des services de l'assurance maladie obligatoire dans notre pays.

Intégration de la gratuité de la césarienne dans la politique hospitalière

La gratuité de la césarienne constitue une mesure majeure pour le département de la Santé. Pour garantir de manière durable cette gratuité des conclusions ont été tirées des expériences déjà acquises dans le domaine par des pays de la sous région. Ainsi après le lancement officiel la subvention de la césarienne par l'Etat à 90% est effective depuis le 02 Mai 2011. Le deuxième semestre de l'année 2012 est marqué à cet effet par une disponibilité continue des kits de césarienne.

Renforcement des capacités du personnel de santé en développement personnel et en gestion des équipements médicaux

Sur le plan développement personnel 300 médecins et personnels soignants ont été formés sur : le concept même du développement personnel du cadre, l'image de soi et les relations entre l'image de soi et le développement personnel et organisationnel ceci à travers des mégas ateliers les 8, 10 et 11 décembre 2010. Le département n'a pas pu réaliser cette mesure au cours de l'année 2011 faute de financement. Le deuxième semestre de l'année 2012 s'est achevé également sans financement.

Sur le plan gestion des équipements une étude a été financée par le budget de l'Etat gestion 2011 en vue d'élucider les contours de la bonne gestion des équipements médicaux. Le rapport de l'étude validé par les différents acteurs est disponible. Le département entend exploiter minutieusement ces résultats ceci dans le cadre du renforcement des capacités du personnel.

Appui aux collectivités locales à l'élaboration des plans locaux d'assainissement autonomes des eaux usées et excréta et la promotion de l'hygiène dans les districts du pays.

Le département à travers son service d'hygiène et assainissement ne ménage aucun effort à ce sujet. Ainsi après une phase expérimentale des inspections et de contrôle le processus à pu démarrer dans la ville de Lomé depuis Novembre 2011. Ce travail se poursuit sur toute l'étendue du territoire. Il faut préciser ici qu'un contrat est signé avec un consultant pour l'élaboration des plans locaux d'assainissement et un atelier moderne pour la formation des techniciens a été construit et réceptionné. De même des poubelles roulantes ont été distribuées dans les centres de soins et le processus d'acquisition des motos de service programmées pour les différents contrôleurs est à terme.

C'est dans cet ordre que se présente l'état d'avancement des mesures de réforme prévues à la fin de l'année 2012.

7. Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise

L'état de mise en œuvre des réformes au ministère en charge de l'eau se présente comme suit :

Restructuration du ministère

Le processus de réorganisation est en cours et l'arrêté de réorganisation du ministère est disponible.

Adoption des textes d'application de la loi portant code de l'eau

Le processus est en cours. Sur les quinze (15) projets de décrets élaborés, onze (11) sont adoptés en Conseil des Ministres.

Définition de la politique sectorielle d'assainissement liquide collectif

La politique sectorielle d'assainissement liquide et collectif est élaborée et validée en atelier.

Mise en place du système d'information sur l'eau

L'étude de faisabilité est achevée et le rapport validé en atelier est disponible.

Actualisation du CDMT

Le CDMT du ministère a été actualisé.

8. Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales

Organiser les élections législatives et locales

Le 12 novembre 2012, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a procédé à l'élection de son bureau exécutif. Elle a ensuite élaboré et adopté le chronogramme des activités électorales ainsi que les budgets des élections et les budgets de fonctionnement. Les activités pour préparer les élections locales et législatives se poursuivent.

Compléter le cadre juridique de la décentralisation, le cadre institutionnel et la structuration des collectivités territoriales

L'avant-projet de loi portant sur le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, et qui a été étudié en atelier à Kpalimé en décembre 2010, est en cours de finalisation.

Mettre en place et opérationnaliser le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoires (FACT)

Dans le cadre de la mise en place de conseil d'administration de Fonds d'Appui aux Collectivités Territoires (FACT), tous les ministères et institutions concernés ont désigné leur représentant devant siéger audit conseil.

S'agissant de l'aménagement de siège du fonds, une lettre de relance relative à l'attribution d'un bâtiment administratif a été adressée au Ministre de l'Economie et des Finances. L'attribution du bâtiment est toujours attendue.

Réaliser une étude complémentaire pour le financement des collectivités territoriales

Cette étude a été prise en compte par un volet d'un autre projet. A cet effet, le financement qui avait été obtenu pour sa réalisation sur le budget de l'Etat est affecté à l'étude sur les critères de création de communes rurales.

Délimiter les collectivités territoriales

La tournée relative à la délimitation des cantons dans les chefs-lieux de région en vue de finaliser l'avant-projet de décret portant consolidation des cantons, est achevée. Le lancement officiel a eu lieu le 23 novembre 2012 à Tsévié et des rencontres ont été organisées dans les cinq régions économiques du pays. Le rapport de cette tournée est en cours d'élaboration.

Appuyer les collectivités territoriales par la construction des équipements de base (hangars de marché)

Les études techniques en vue d'évaluer les travaux à programmer sur chaque site de marché sont disponibles. Les études architecturale, technique et géotechnique des travaux de construction du marché de Cinkassé sont disponibles.

Un avis d'appel d'offres a été lancé le 10 octobre 2012 pour l'achèvement des travaux de construction, de réhabilitation ou de modernisation des marchés d'Amou-oblo, d'Atakpamé, d'Anié, de Tchamba, de Kara, et de Kéto. Le rapport d'évaluation est en cours de finalisation.

Par ailleurs, il est important de relever que plusieurs activités, en appui au processus de décentralisation, sont menées en partenariat avec la coopération allemande et la francophonie.

Appuyer l'administration territoriale déconcentrée par la construction des bureaux et résidences des préfectures et leurs équipements

Les travaux sont terminés pour la préfecture de Kpélé et la sous-préfecture de Mô, et en cours d'exécution pour les autres préfectures. Les marchés sont attribués pour l'équipement des bureaux et résidences des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux des nouvelles préfectures. Les contrats sont en cours de signature.

Réhabiliter et équiper les chefs-lieux de région

Les résultats des études architecturale et technique sont disponibles. Un avis d'appel d'offres est lancé le 12 octobre 2012. Le rapport d'évaluation est en cours de finalisation.

Les contrats sont en cours de signature pour l'équipement de ces chefs-lieux de région.

9. Ministère du Tourisme

Sur les mesures programmées pour le deuxième semestre 2012, deux (02) ont été réalisées, il s'agit de l'identification et la délimitation des pôles touristiques et la réhabilitation de deux hôtels de l'Etat (ROC hôtel à Atakpamé et ABOUTA à Badou).

L'élaboration du plan d'action d'actions de la politique nationale du tourisme est en cours.

10. Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions de la République

Moderniser la législation

Après relecture en comité, l'essentiel des textes du programme législatif prioritaire du PNMJ a été introduit au Secrétariat Général du Gouvernement au cours du second semestre de l'année 2011. Certains ont même déjà été adoptés par le parlement (loi relative à la profession d'huissiers de justice et de commissaires-priseurs au Togo adopté par l'Assemblée Nationale le 27 décembre 2011).

S'agissant du code pénal et de procédure pénale, ils ont été validés en atelier du 10 au 19 avril 2012. Les recommandations et observations émanant dudit atelier ont déjà été intégrées et les deux projets de loi sont transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.

Le ministère de la justice a eu également à procéder les 27,28 et 29 juin 2012 à la relecture de trois textes à savoir :

- ✓ Textes portant aide juridictionnelle ;
- ✓ Textes portant sur le régime pénitentiaire au Togo ;
- ✓ Textes portant règlement intérieur des établissements pénitentiaires au Togo.

Mettre en place le nouveau corps des surveillants de prison

Après la proclamation des résultats définitifs du concours de recrutement des surveillants de prison le 15 novembre 2011, leur formation militaire a effectivement débuté le 1^{er} avril 2012 et s'est achevé en juillet 2012.

Pour rendre ce corps pleinement opérationnel, des dispositions sont en train d'être prises pour démarrer la phase de la formation professionnelle de ces surveillants qui durera deux mois.

Renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire

Le renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire se traduit d'une part par la construction d'une prison moderne et modèle respectant les normes internationales en matière de protection des droits de l'homme à Kpalimé.

Les travaux de construction débutés en décembre 2010 avec l'appui de l'union Européenne (UE) à travers le projet d'appui à la réforme de la justice et à la promotion des droits de l'homme (PAJDH) se poursuivent avec un taux de réalisation actuel de 35,6%.

Ce renforcement des capacités est également passé par la formation des surveillants et des régisseurs de prison, et l'organisation de deux audiences spéciales avec l'appui du PNUD.

Sur un autre plan, l'informatisation du greffe des prisons a été effective au cours de ce 1^{er} semestre 2012 avec l'opérationnalisation du logiciel GIP (Gestion informatisée des prisons). Les douze prisons du Togo ont désormais leur fichier informatique de détenus.

Toutefois, il faut procéder à l'intégration de données relatives aux détenus incarcérés avant l'installation du logiciel GIP et acquérir les équipements complémentaires et former les personnes.

Améliorer le fonctionnement des juridictions provinciales

La construction des cours d'appel de Lomé et de Kara actuellement en cours permettront d'améliorer le fonctionnement des dites juridictions. Les gros travaux sont en finition et les seconds œuvres en cours de démarrage (revêtements du sol, des murs, portes et fenêtres etc.). Il y a eu réception du matériel informatique et du mobilier de bureau. Les taux d'exécution sont respectivement de 22% pour Lomé et 20% pour Kara.

Les locaux des tribunaux d'Atakpamé et d'Aného sont en train d'être également réhabilités pour améliorer leur fonctionnement. Les travaux sont en cours. Le taux d'exécution est de 65% à Atakpamé. Ce taux est actuellement de 73% à Aného.

Renforcer les capacités du Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ)

Le CFPJ crée par la loi N° 2009-24 du 30 Octobre 2009, est devenue opérationnelle avec le recrutement et la formation de la première promotion de magistrats débutée en 2010.

Les résultats du concours de recrutement en vue de la formation de la 2^{ème} promotion d'élèves magistrats et de la 1^{ère} promotion d'élèves greffiers, organisé du 18 au 21 octobre en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, ont été proclamés le 5 janvier 2012.

En vue de renforcer les capacités dudit centre, un bloc administratif a été également construit sur le site de l'Université de Lomé et réceptionné provisoirement le 30 mai 2012.

Vulgariser le droit

Après l'actualisation de la base de données législative enrichie par la numérisation et la mise en ligne des journaux officiels de 1920 à 1959 en décembre 2011, les arrêts de la cour suprême ont également été numérisés et mise en ligne au cours du 1^{er} trimestre de cette année 2012. Cette base de données peut être consultée sur le site internet www.legitogo.gouv.tg

Pour ce qui concerne l'appui à la création d'une unité de police scientifique et technique, le ministère a reçu l'appui du PAJDH et les services de police et de gendarmerie (Police technique et scientifique) ont été dotés en matériel roulant, informatique et accessoires. Il s'agit d'un logiciel bio crime, de dix (10) scanners, d'un serveur, de vingt (20) malles de police technique et scientifique (PTS), de trente (30) d'ordinateurs et de 2 véhicules 4*4.

La remise officielle de ces matériaux destinés aux prélèvements sur les scènes de crime par le PAJDH, couplée avec la formation des agents la police technique et scientifique a été effectuée le 15 mai 2012.

11. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

Il convient de préciser que sur les neuf (09) mesures programmées, la plupart sont glissantes et ont pour échéance 2013 ou 2014. Toutefois, certaines activités concourant à la mise en œuvre de ces mesures ont pu être réalisées durant le deuxième semestre de 2012.

La restructuration du ministère

Elle a fait l'objet, comme les autres départements ministériels, de deux décrets. Il s'agit du décret N°2011-178/PR fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels et du décret N°2012-006/PR portant organisation des départements ministériels.

Par ailleurs, un projet d'arrêté portant organisation du département a été envoyé au Secrétariat Général du Gouvernement pour approbation.

La réorganisation et le renforcement des structures de la Police nationale

Le projet de construction du bâtiment de l'Ecole Nationale de Police est en bonne voie. Il est financé à hauteur de 400 millions de F CFA au titre des fonds de transfert sur le budget 2012. Des avancées notables ont été enregistrées.

La formulation du projet d'appui à la formation de la police se poursuit en concertation avec la Délégation de l'Union Européenne. Il convient de signaler la création des compagnies républicaines d'intervention (CRI) régionales.

Par ailleurs, un nouvel immeuble a été acquis, au titre du crédit de 850 millions F CFA prévu au budget de l'Etat, gestion 2013, pour abriter mes services de la Direction Centrale de la Police Judiciaire.

Les Statuts des deux corps ci-dessus visés

Les Avant-projets ont été élaborés et envoyés au Secrétariat Général du Gouvernement pour étude et avis depuis 2010.

Le renforcement des capacités humaines et techniques de la Police Nationale

Des effets d'habillement ont été acquis au profit des personnels sur le budget de fonctionnement. Une série de renforcement des capacités a été menée sur les plans technique et matériel au sein de cette institution. Une autre série est en cours en vue de permettre le passage aux grades supérieurs.

Par ailleurs, une formation des formateurs en maintien de l'ordre a été organisée au profit des cadres dans la perspective des élections législatives.

Le renforcement de la Direction de la Protection Civile

Plusieurs actions ont été mises en œuvre, notamment :

- l'atelier de préparation à un exercice de simulation de la réponse en cas de pandémie de grippe aviaire ayant regroupé les experts de la sécurité, défense, action sociale, environnement, etc., du 21 au 24 mai avec l'appui de l'US AFRICOM et l'USAID ;
- la participation du Directeur de la Protection Civile à trois exercices de simulation de la gestion d'une pandémie de grippe humaine à dimension régionale aggravée par la survenance d'inondations et des épidémies (El mina 06-10 février 2012, Bobo-Dioulasso 14-18 mai 2012, Accra 27-31 août 2012, Dakar 6-8 novembre 2012) ;
- la préparation des acteurs impliqués dans la gestion des catastrophes au sauvetage et à la prise en charge des sinistrés d'inondations ;
- formation des secouristes des Forces de Défense et de Sécurité avec l'appui financier du PNUD ;
- le séminaire de la CEDEAO sur la gestion des catastrophes ;

- l'élaboration des plans régionaux de contingence multirisques des régions de la kara, centrale et plateaux.

La réorganisation de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCTRID) et renforcement des capacités

Plusieurs actions ont été mises en œuvre avec l'aide des Partenaires Techniques et Financiers. Il s'agit de :

- l'équipement des locaux de la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT) à l'AIGE par l'ONUDC en matériel de bureau et mobilier ;
- la formation des agents de l'Office aux techniques d'interpellation par le SCTIP ;
- la formation du personnel de la CAAT par les experts de l'ONUDC ; et
- l'opérationnalisation de la CAAT depuis le 03 juillet 2012 ;
- Organisation de l'atelier de révision du plan national intégré de lutte contre la drogue et le blanchiment du 29 au 30 novembre 2012.

Mise en place du Comité Interministériel sur la Sécurité Routière et la Facilitation (CIMS-RF)

Le processus est en cours de manière participative avec plusieurs partenaires (transports, syndicats). Les avant-projets des divers textes régissant ses organes ont été élaborés.

Sur le plan opérationnel, deux scanners de contrôle de véhicules, d'une valeur de 27 milliards de F CFA, offerts par la Chine, ont été réceptionnés le 20 juin 2012.

L'élaboration de la politique sectorielle du ministère

Le processus est en cours avec l'appui technique et financier du Ministère de l'Economie et du Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'aménagement du Territoire à travers respectivement le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF) et la Direction de la Planification du Développement (DPD).

L'atelier de lancement du processus d'élaboration du plan d'action stratégique s'est déroulé du 10 au 14 décembre 2012. Le document est à la phase de rédaction.

12. Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

L'état de mise en œuvre des réformes au deuxième semestre se présente comme suit :

Organiser le ministère

Depuis juin 2010 le ministère qui n'avait en charge que le secteur du développement à la base s'est vu confier la gestion des secteurs, de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et de l'artisanat.

En mars 2012 le décret pris en Conseil des Ministres portant organisation des départements ministériels a pris en compte la proposition d'organisation du département qui intègre les différentes structures des trois nouveaux secteurs.

Pour la mise en application du décret, un arrêté portant organisation interne du ministère a été élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour observations avant sa finalisation et sa signature. Le processus est donc en cours.

Renforcer les mécanismes d'appui au développement à la base

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, il est prévu l'élaboration d'une politique nationale de développement à la base qui devrait fédérer les réflexions et stratégies et servir de cadre de référence pour toute intervention dans le secteur. Le processus d'élaboration du document a démarré avec la réalisation des études préliminaires sectorielle et thématique dont les résultats ont servi à enrichir le document de politique. De plus le plan d'action a été élaboré à travers l'organisation d'ateliers régionaux qui ont regroupé dans chacune des régions du pays les différents acteurs du secteur du développement à la base.

A l'issue du processus, le document provisoire de la politique nationale de développement à la base ainsi que son plan d'action ont été validés lors d'un atelier organisé les 22 et 23 Mai 2012. Ces documents ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et adopté par le Conseil des Ministres.

Egalement pour le compte de cette mesure de réforme, le décret relatif aux comités de développement à la base a été pris et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base entamée depuis 2011 se poursuit avec le recrutement de son personnel et la mise en œuvre de divers microprojets communautaires.

Le processus en vue de la création du Fonds du développement à la base, outil de financement de l'Agence a démarré avec l'élaboration du texte de création. Un premier draft du texte de loi devant l'instituer a été élaboré et partagé au cours d'un atelier technique pour son amélioration. Cet atelier technique de partage a regroupé les représentants de différents ministères partenaires et des représentants de diverses organisations intervenant dans le secteur. Le document final a été adopté en Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée nationale pour vote.

Création d'un cadre de concertation pour la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.

Depuis la validation du document de politique national de la jeunesse et compte tenu de la transversalité du secteur, il a été recommandé la mise en place d'un cadre de concertation pour le suivi de sa mise en œuvre. Ce cadre devrait fédérer les différents ministères impliqués et servir de cadre de discussion pour l'évaluation des actions engagées. L'action a été engagée dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du premier forum de la jeunesse, avec la mise en place d'un comité de suivi.

Opérationnaliser le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ)

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FAIEJ, il a été introduit pour adoption en Conseil des Ministres, un décret en révision du premier décret créant le FAIEJ. Le nouveau décret a été adopté par le Conseil des Ministres. Le Directeur Général a été recruté et a pris fonction. Le

processus d'opérationnalisation va se poursuivre avec le recrutement du reste de l'équipe de gestion du Fonds.

Elaborer un plan national stratégique pour l'emploi des jeunes

Dans le cadre de ce processus, une étude diagnostique sur la situation de l'emploi des jeunes a été conduite avec l'appui financier de la BAD à travers son programme d'appui technique ciblé multisectoriel (PATCM). Les résultats de cette étude ont fourni les informations nécessaires afin d'orienter l'élaboration du document de stratégie nationale pour l'emploi des jeunes. Le rapport de l'étude a été transmis au département et a fait l'objet d'un atelier de partage et de validation par les différents acteurs du secteur. Parallèlement, le processus pour le recrutement de l'expert international chargé d'élaborer la stratégie nationale de l'emploi des jeunes a été initié.

13. Ministère des Travaux Publics

L'état de mise en œuvre des réformes au deuxième semestre se présente comme suit :

La restructuration du ministère

Cette restructuration a été mise en œuvre et s'est traduite par l'élaboration d'un nouvel organigramme qui devrait être effectif au 1^{er} septembre 2012 et qui est en conformité avec le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels.

Elaboration et la mise en œuvre de la politique nationale des travaux publics

L'Union Européenne (UE) a permis au département d'élaborer et de disposer depuis 2010 d'une Déclaration de Politique des Transports.

La mission de la BAD dans le cadre du projet Aflao – Rond-point Port – Avépozo a mis à la disposition du ministère des travaux publics et du ministère des transports, un financement d'environ trois cent soixante-seize (376 000 000) de francs CFA pour l'élaboration d'une politique sectorielle des transports (terrestre, maritime, ferroviaire et aérien). Le processus de recrutement d'un consultant est en cours.

Renforcement des capacités du ministère

Plusieurs actions prévues ont connu un début voir un aboutissement de mise en œuvre, il s'agit de :

- Renforcement des capacités du personnel

Pour cette mesure, une requête est soumise à la BAD dans le cadre des Etats fragiles. Un avis à manifestation d'intérêt est lancé :

- (i) pour le recrutement d'un expert en entretien routier pour le compte de la DGTP ;
- (ii) pour le recrutement d'un expert en passation des marchés pour le compte du MTP. Les rapports sont envoyés à la DNCMP pour avis de non objection.

- Elaborer un manuel de procédures administratives et financières

Le processus est à la phase d'adjudication de marché.

- Création d'une Banque de Données Routières Informatisées

Pour ce qui concerne cette action, l'Union Européenne a accepté de doter le département d'une banque de données en finançant la formation des cadres sur les activités de celle-ci :

- formation sur les relevés de dégradation avec VIZIROAD,
- formation sur les stockages des données dans la base GEOMAP,
- formation sur les stratégies de programmation de l'entretien routier avec GiRR.

Actuellement, toutes les formations sont faites et quelques bureaux sont déjà attribués à cette Direction, mais il en faut encore deux bureaux.

Des efforts restent dans la fourniture des mobiliers en vue de compléter ceux offerts par l'UE. L'intégration à la fonction publique des agents contractuels, demandé par l'UE, dans le souci de sédentariser ces agents n'est toujours pas effectuée.

Néanmoins, la Banque de Données Routières a obtenu sur le financement interne (budget de l'Etat 2012, BIE), le matériel informatique, le mobilier de bureau et le matériel roulant.

Une première collecte des données routières informatisées a été réalisée en vue de permettre l'achèvement de la formation des cadres de la BDR et l'introduction de certaines données dans la Banque.

La BDR est quasi prête pour effectuer les objectifs et tâches qui lui sont attribués. Cependant, il y a des besoins en ressources notamment en ingénieur et en technicien supérieur de génie civil.

- création et dotation en moyens conséquents d'un bureau national d'études, de développement et de contrôle des grands travaux (BNEDCT)

Les textes juridiques et institutionnels sont en cours d'élaboration par un consultant. Mais, il faut rappeler que ce dossier est géré par la Primature. Le projet d'arrêté est en étude au Secrétariat Général du Gouvernement.

 Renforcer les capacités des PME et des bureaux d'études intervenant dans le BTP

Cette mesure a connu une mise en œuvre à travers les actions suivantes :

- Elaboration des modules de formations adaptées aux besoins des PME et les bureaux d'études en concertation avec leur fédération

Pour la formation des PME et des bureaux d'études, la BAD a accordé un prêt d'une valeur de soixante millions (60 000 000) francs CFA pour le recrutement d'un formateur. Le processus de recrutement du formateur est donc en cours.

- respecter les normes techniques de l'UEMOA de construction des routes et des bases d'un système de management de qualité

Cette action a connu un début d'exécution avec la mise en place d'un comité au niveau du département. Ce comité est chargé de veiller au respect des normes et à la classification des routes. C'est ce dernier aspect qui a connu une suspension provisoire compte tenu des charges des uns et des autres.

14. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

L'état de mise en œuvre des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche au deuxième semestre se présente comme suit :

Finaliser et faire adopter l'avant-projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'avant-projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur est finalisé en concertation avec le Ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Le texte a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et a été examiné en première lecture par le Conseil des Ministres.

Elaborer une réglementation pour l'enseignement supérieur privé

L'élaboration des différents décrets d'application de la loi d'orientation est subordonnée à l'adoption préalable de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Organiser un séminaire d'évaluation sur la mise en œuvre du système LMD

La réforme du système d'enseignement supérieur a été instituée par le Gouvernement togolais par le décret 2008-066/PR du 21 juillet 2008 conformément aux recommandations du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), qui regroupe aujourd'hui dix-sept (17) établissements d'enseignement supérieur de sept pays francophones, tous membres de l'UEMOA.

Le processus a été entamé en 2004 par la création des structures de pilotage, en 2007 avec la mise en place de la semestrialisation, la formation et la sensibilisation des acteurs (enseignants et étudiants), la transformation des matières en unités d'enseignement en 2009, le basculement de l'université de Lomé dans le système LMD avec actuellement les grades de licence et master.

Mais la réforme après quelques années d'application est confrontée à certaines contraintes dont, entre autres, l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières.

Il sera plutôt procédé à un audit de la mise en œuvre de la réforme dans les écoles et facultés afin de proposer des mesures correctives. Ces mesures feront l'objet de séminaires ou rencontres de sensibilisation des différents acteurs.

Développer la formation à distance

La formation à distance a été retenue dans le document de politique sectorielle de l'éducation comme une des approches alternatives pour maîtriser l'effectif sans cesse croissant d'étudiants dans l'enseignement supérieur public et diversifier l'offre d'enseignement.

Dans le cadre du renforcement de la formation à distance, le gouvernement togolais a signé en 2009 un accord avec l'UNESCO. Aux termes dudit accord, l'UNESCO s'engage, avec le concours financier du gouvernement du Japon et de l'UEMOA, à aider à la réalisation dans notre pays du projet dénommé Campus Virtuel Africain(CVA).

Ce projet vise à renforcer les capacités des enseignants et à améliorer la qualité du système éducatif à tous les niveaux.

Au cours de l'année 2012, quinze(15) enseignants-chercheurs ont été sélectionnés pour produire et mettre en ligne des modules en Mathématiques, Sciences Physiques et Technologies. Un contrat a été signé avec l'université de Lomé(UL) et sur les quinze modules, huit ont été produites avec l'enregistrement vidéo : Mécanique du point, Mécanique du solide parfait, Géométrie plane, Géométrie différentielle, Automates programmables, Introduction à la gestion de qualité, Thermostatique, Optique. Vingt-cinq autres enseignants ont été formés au cours de l'année. Ils passeront un contrat avec l'UL pour l'élaboration de 25 modules.

15. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Réorganisation du ministère

Après la signature du décret fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels, du décret relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres et du décret portant organisation des départements ministériels, une cellule juridique a été mise en place pour actualiser le projet d'arrêté d'organisation du ministère conformément auxdits décrets et au rapport final de l'audit institutionnel et organisationnel du département validé le 22 novembre 2011. Ledit projet d'arrêté a été transmis au Secrétariat général du gouvernement.

Elaboration de la politique de l'action sociale et de la solidarité nationale assortie d'un plan d'actions

Le ministère a obtenu le financement cette activité sur le budget de l'Etat et le processus de recrutement du consultant est en cours. La mise en place d'un comité de suivi multisectoriel est également déjà en cours conformément au guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles au Togo validé le 27 novembre 2012.

En outre, le ministère a obtenu un financement du PNUD pour réaliser une étude de mise en place du Fonds de Solidarité Nationale. Les consultants ont été recrutés et les travaux ont débuté le 18 juillet 2012. Les résultats de l'étude de la mise en place du fonds ont été validés en atelier national le 24 août 2012. L'avant-projet de loi portant création dudit fonds et son exposé des motifs sont disponibles et seront transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.

Renforcement des capacités des structures d'intervention

Dans le cadre du renforcement des capacités des structures d'intervention du ministère, de nombreuses activités sont en cours :

La pérennisation du Centre Oasis de Terre des Hommes a fait l'objet de la signature d'une convention entre le ministère représentant le Gouvernement, Terre des Hommes, Plan Togo et l'UNICEF. Un arrêté a transformé ledit centre en Centre de Référence, d'Orientation et de Prise en charge des Enfants en Situation Difficile (CROPESDI). Les obligations des différentes parties à la convention ont été exécutées.

L'Ecole Nationale de Formation Sociale (ENFS) a réformé les programmes de formation. Un atelier de validation des quatre référentiels a eu lieu dans le cadre de la réécriture des curricula.

16. Ministère des Mines et de l'Energie

Restructurer le ministère des mines, et de l'énergie.

Un projet d'arrêté portant organisation du département ministériel est en cours de préparation et sera transmis très prochainement au Secrétariat Général du Gouvernement pour observations en vue de sa finalisation.

Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale des mines

Le projet de document de politique nationale des mines a été validé lors d'un atelier national de restitution et de validation tenu le 16 décembre 2011. L'exposé des motifs est élaboré. Les dernières observations du Ministère de l'économie et des finances sur les implications économiques et financières du code avant la présentation des textes en Conseil des Ministres sont attendues.

Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de l'énergie

Le projet de document de politique nationale de l'énergie a été validé lors d'un atelier national de restitution et de validation tenu le 15 décembre 2011. L'exposé des motifs est en cours d'élaboration en vue de sa présentation en Conseil des Ministres. Le ministère a mis en place un comité restreint incluant les principaux acteurs tant public que privé pour une relecture de cette politique pour s'assurer que les observations et amendements faits sont pris en compte.

Promotion de l'électrification à grande échelle

Cette mesure est composée de deux sous-mesures :

La première, relative à l'étude de création d'une agence d'électrification rurale, a bénéficié d'un crédit sur le budget de l'Etat, gestion 2012 au titre de réforme prioritaire à financer sur la ligne réformes. Un comité a été mis en place et a effectué un voyage d'études en juillet 2012 dans les pays ayant une expérience en la matière. Ledit comité a élaboré un rapport relatif à la création de l'entité en charge de l'électrification rurale. Ce rapport est présentement soumis à l'examen d'un groupe restreint au sein du département pour sa finalisation avant sa validation à un atelier national.

La deuxième concerne la mise en place d'une dotation qui ne pourrait se faire que si l'agence est créée. L'étude de création de cette agence devrait examiner et proposer les moyens de son financement.

Gestion efficace de l'éclairage public

Présentement, il est mis en place un comité chargé de gestion de la redevance sur l'éclairage public. Il faut relever que cette entité s'occupe plus de la gestion des fonds encaissés au titre de l'éclairage public. Ce comité, mis en place par arrêté interministériel, a pour mission principale de définir la clé de répartition des fonds encaissés et la procédure de décaissement.

D'une façon générale, il y a lieu de signaler qu'en matière d'extension de réseaux d'éclairage public dans les rues de Lomé, des efforts louables sont faits à partir des ressources internes pour la réhabilitation et l'extension du réseau d'éclairage public à Lomé. C'est aussi le cas dans certaines grandes villes de l'intérieur. Les travaux ont commencé et continuent à Lomé comme dans les autres villes de l'intérieur du pays.

Une tournée a été organisée par le comité chargé de gestion de la redevance sur l'éclairage public sur toute l'étendue du territoire national pour échanger avec les différentes parties prenantes en vue d'une gestion efficace de l'éclairage public.

A l'issue de la rencontre des acteurs, il se révèle que la gestion propre du volet éclairage public devrait faire l'objet de contrat entre la CEET, principal acteur, et les collectivités locales pour les services de maintenance et d'entretien des ouvrages d'éclairage public. Mais pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public, les collectivités pourront s'appuyer sur la CEET et/ou d'autres prestataires selon le choix qu'opérera chaque collectivité pour la réalisation des travaux mais la CEET doit au préalable donner son avis sur les équipements à installer par les tiers pour contrôler la qualité desdits équipements.

La construction et la réhabilitation des principales artères de la ville de Lomé et celles de l'intérieur du pays prennent en compte le volet éclairage public pour renforcer la sécurité dans les villes.

17. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Au cours deuxième semestre 2012, l'état d'avancement des réformes se présente comme suit :

Poursuivre la restructuration du ministère

Cette réforme s'inscrit dans le cadre plus général de la réforme de l'administration togolaise, pilotée par le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG). L'arrêté d'application du décret 2012-06/PR du 07 mars 2012, portant organisation des départements ministériels est à l'étude.

Elaborer la politique agricole

Financée par la BAD, la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDAT) est validée les 22 et 23 Novembre 2012. Le processus de son adoption en Conseil des Ministres est en cours. Pour ce qui concerne son plan d'action, un appel à manifestation pour recruter un consultant est lancé avec le financement du budget de l'Etat.

Mettre en œuvre le CDMT sectoriel

Le draft du CDMT 2013-2105 est élaboré et l'atelier de validation est en préparation.

Mettre en place un mécanisme de financement adéquat et durable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur

Après la validation du rapport de l'étude sur les mécanismes de financement des ruraux le ministre a pris un arrêté pour mettre en place un comité interministériel de réflexion sur l'opérationnalisation du Fonds National d'Investissement Agricole FNAIA et de création d'une banque agricole. Ledit comité a élaboré le décret d'application du FNAIA et le manuel de procédure de gestion qui seront soumis à validation.

Faire le recensement national de l'agriculture

Après les travaux préparatoires du Recensement National de l'Agriculture (RNA), une enquête pilote a été réalisée. La première phase de l'opération de recensement et le traitement des données sont réalisés. La deuxième phase est en cours de réalisation.

Redynamiser les chambres d'agriculture

Le décret d'application de la nouvelle loi votée le 26 Mai 2011 est à l'étude.

Restructurer la filière café- cacao

Le processus de recrutement du nouveau personnel est en cours.

Professionnalisation des Organisations Paysannes

Le processus de mutation des Organisations paysannes de la filière coton a démarré.

Elaborer et mettre en œuvre une politique de communication interne et externe dans le secteur

Le document de stratégie de communication est rédigé et le plan de communication est réalisé.

18. Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche chargé des Infrastructures Rurales

La structuration du ministère

L'audit stratégique et organisationnel du MAEP et du MD/MAEP/IR est achevé. L'organigramme est disponible, le décret portant attribution et organisation des ministères a été pris et les propositions de nominations sont faites au Conseil des Ministres pour satisfaire les exigences de la nouvelle organisation.

L'élaboration de la politique nationale d'infrastructures rurales

Un consultant a été sélectionné suivant les procédures du code de passation des marchés publics en vigueur.

L'actualisation de la politique agro foncière et les textes juridiques sur les ZAAP

Le comité interministériel de réflexion sur la nouvelle politique foncière en milieu rural a été redynamisé et les travaux se déroulent normalement en commission. Le comité a bénéficié d'un appui financier pour le recrutement d'un expert en la matière et l'organisation des voyages d'échange d'expériences. Le processus de recrutement de l'expert est achevé.

19. Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

L'état de mise en œuvre des réformes au deuxième semestre se présente comme suit :

La restructuration du ministère

L'organisation du ministère selon le décret N°2012-006/PR du 7 mars 2012 portant réorganisation des départements ministériels a été mise en œuvre avec l'élaboration des textes portant réorganisation et attributions du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ces textes sont transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour approbation.

Elaboration de la carte de développement des compétences techniques et professionnelles

Cette mesure a été mise en œuvre par la validation du rapport de la deuxième phase de l'étude au cours d'un atelier national tenu à Kpalimé les 17 et 18 septembre 2012 qui a connu la participation des cadres du METFP et des représentants des autres départements ministériels.

Elaboration de la stratégie de mise en œuvre de la formation professionnelle d'insertion (FPI)

L'élaboration de cette stratégie a bénéficié d'un financement sur le budget de l'Etat, gestion 2012 grâce à l'appui du Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Reformes et des Programmes Financiers (PS-PRPF). Cette étude est en cours de réalisation.

L'actualisation /élaboration et reproduction des curricula de formation

L'actualisation et/ou l'élaboration des curricula de formation selon l'Approche par Compétence (APC) s'est poursuivie. A fin décembre 2012, les programmes de formation de quatre (4) filières² conduisant au Brevet de Technicien (BT) ont été révisés et/ou élaborés et validés. Il faut signaler que les facteurs d'épreuves de Brevet de Technicien et du Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) ont été élaborées et validées. Cette activité d'amélioration des curricula a été entièrement financée par l'Etat.

20. Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

- Organisation institutionnelle du Ministère

Adopter et mettre en œuvre le nouvel organigramme

Le décret portant organisation et attribution des départements ministériels a été pris par le Gouvernement. L'arrêté ministériel qui met en œuvre le nouvel organigramme est en cours de préparation.

Créer et opérationnaliser l'Institut National de la Statistique

La loi statistique a été promulguée depuis 2010 mais l'Institut National de la Statistique n'est pas encore opérationnel.

Mettre en application la loi statistique

La loi statistique promulguée depuis 2010 prévoit la création du Conseil National de la Statistique mais celui-ci n'est pas encore créé.

- Planification à moyen et long terme

² Il s'agit des filières Agriculture, Restauration, Hébergement et Electronique

Adopter la loi cadre sur l'aménagement du territoire

Le projet de loi cadre et l'exposé de motif sont transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres.

Elaborer le schéma national d'aménagement du territoire

Les activités relatives à la collecte, à la saisie et à la validation des données collectées et saisies ont été réalisées. L'élaboration des schémas nationaux, régionaux et locaux d'aménagement du territoire proprement dit n'a pas encore démarré faute de moyens financiers.

Elaborer et adopter les textes d'application des schémas d'aménagement du territoire

Les textes d'application des schémas d'aménagement du territoire ne seront élaborés et adoptés qu'après l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire.

Formuler et vulgariser le DSRP II

Le DSRP II (SCAPE) a été formulé et validé en atelier. Sa vulgarisation est en cours à travers la cellule de communication mis en place à cet effet. Un site internet a été conçu pour permettre une large diffusion des informations relatives aux activités du Secrétariat Technique du DSRP. Ce site a été lancé officiellement le 3 décembre 2012.

Vision du développement à l'horizon 2035 :

Vu les contraintes financières et au regard de l'importance de la documentation disponible, notamment dans le cadre du DSRP II, de l'attractivité de l'économie togolaise, des travaux réalisés par le Sir Paul JUDGE et son équipe sur le sujet, et d'autres études sectorielles et thématiques, des termes de référence sont élaborés pour cadrer le processus qui devra aboutir à la production des études prospectives et d'un document de vision assorti de plans d'action quinquennaux et consolidé. Ensuite, ces documents serviront de base aux consultations sectorielles, régionales et nationales avec les différents acteurs dans une deuxième phase. Les diverses contributions qui ressortiront de ces consultations seront prises en compte pour améliorer les documents produits dans une troisième phase. Cette phase sera couronnée d'un grand atelier de validation nationale.

Les termes de référence ont prévu le recrutement d'un consultant pour appuyer le processus. L'avis à manifestation d'intérêt a été lancé et a permis de recueillir (5) propositions. A la suite de l'évaluation de celles-ci, quatre (4) candidats sont retenus pour la liste restreinte de consultation. Ils feront des offres techniques et financières sur la base du dossier de consultation restreinte qui vient d'être approuvé.

Il est également prévu l'acquisition d'un véhicule, l'aménagement de bureau et l'acquisition du matériel de bureau. A ce jour, le véhicule est acquis et l'aménagement du bureau est réalisé. S'agissant de l'acquisition du matériel de bureau, le marché est attribué mais il n'est pas encore exécuté. Les dispositions sont en cours pour y parvenir avant la fin de l'année 2012.

- **Rendre efficace l'aide publique au développement**

- **Adopter la politique nationale de l'aide publique au développement**

La Politique Nationale de l'Aide Publique au Développement (PNAD) a été revue pour prendre en compte les observations du Secrétariat Général du Gouvernement et les nouvelles dispositions contenues dans le décret portant organisation et attribution des départements ministériels ainsi que les conclusions de l'Accord de Partenariat de Busan.

La politique actualisée qui prend en compte toutes les recommandations faites a été de nouveau transmise au Secrétariat Général du Gouvernement au mois de juillet 2012. Il reste l'adoption de la politique en Conseil des Ministres. D'ores et déjà, le projet de décret d'application de ladite politique est disponible.

- **Rendre opérationnelle la plateforme de gestion de l'aide**

La plateforme de gestion de l'aide est opérationnelle. La version définitive est installée. Les administrateurs et les points focaux ont été formés. Les données collectées et saisies dans la base de données de la PGA ont servi à l'élaboration du Rapport sur l'aide publique au développement 2011. Les coordonnateurs de projet ont été sensibilisés sur l'importance de la PGA et le rôle qu'ils devraient jouer dans l'animation de cette plateforme. Les cadres du Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire, du Ministère de l'économie et des finances ainsi que ceux du Ministère des affaires étrangères et de la coopération ont été aussi formés.

- **Elaborer un manuel de procédure en matière de programmation des investissements**

Le manuel a été élaboré et finalisé après les séances de relecture et les observations des ministères techniques. L'organisation de l'atelier de validation du manuel aura lieu en 2013, le BIE 2012 n'ayant pas prévu de ressources pour cette activité.

- **Mettre en œuvre le plan d'action de Busan**

Une rencontre est prévue dans les jours à venir avec l'ensemble des acteurs pour avoir un consensus sur les actes de la Déclaration de Busan qui vont faire l'objet de mise en œuvre.

Elaborer un plan de gestion des données sur l'aide

Le Plan de Gestion des Données sur l'aide (PGD) est élaboré et validé au cours d'un atelier qui s'est tenu le 20 mars 2012 avec l'ensemble des acteurs au développement.

Faciliter le fonctionnement du Comité Etat-Donateurs

Quatre réunions techniques préparatoires de la plateforme du Comité Etat-Donateurs (9 février, 24 février, 2 avril et 31 mai 2012) ont été tenues avec les experts des donateurs. Une réunion de la plate-forme opérationnelle du Comité Etat Donateur présidée par Madame la Ministre s'est tenue le 5 juin 2012.

- Renforcer les capacités du MPDAT et des sectoriels

Elaborer le Plan de renforcement des capacités

Le plan de renforcement des capacités n'est pas encore disponible.

Former les agents de la DPD ; DB ; DFCEP ; DCF ; DGTCP et les sectoriels à la programmation des investissements

Le programme de formation n'a pas encore démarré pour manque de financement.

Mettre en place les outils de suivi-évaluation des programmes et projets de développement

Le premier draft de la stratégie nationale de suivi évaluation a été élaboré avec l'appui d'un consultant recruté à cet effet. Un atelier de renforcement des capacités en suivi-évaluation des cadres du niveau central et des régions du département a été organisé en août 2012.

Il reste la relecture interne du document avant sa validation au cours d'un atelier. La validation est programmée pour 2013, pour cause de manque de ressources. En 2013, elle bénéficiera de l'appui financier du CADERDT. Les outils de suivi-évaluation seront mise en place avec la formulation de la stratégie nationale de suivi-évaluation.

Soutenir les capacités des comités sectoriels dans le cadre de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques sectorielles

Il s'agit du recrutement des consultants pour appuyer les contributions des comités sectoriels au DSRP II, de l'appui à l'organisation des réunions des Comités sectoriels pour leurs contributions au DSRP II.

Par ailleurs, trois notes techniques adressées aux Comités sectoriels ont été élaborées: la première sur la mise en œuvre des actions de la feuille de route du DSRP II, la deuxième sur l'organisation et le fonctionnement des Comités sectoriels et la troisième sur la méthodologie d'identification des mesures stratégiques et des indicateurs de suivi-évaluation. La validation des Programme d'Actions Prioritaire sectoriels a eu lieu.

Produire un guide d'élaboration et de mise à jour des politiques sectorielles assorties de stratégies et de plans d'actions pour tous les ministères

Le consultant chargé de l'élaboration du guide a été recruté avec l'appui du CADERT. Les travaux du consultant ont abouti à l'élaboration de la version provisoire du guide. Cette version a été validée en atelier le mardi 27 novembre 2012.

Renforcer les capacités de planification, de programmation, budgétisation, de suivi et de l'évaluation à l'échelon régional des Directions Régionales du Développement et de l'Aménagement du Territoire (DRDAT) et formuler une stratégie nationale de Suivi-évaluation des programmes et projets de développement

Le premier draft de la stratégie nationale a été élaboré avec l'appui d'un consultant recruté à cet effet. Un atelier de renforcement des capacités en suivi-évaluation des cadres du niveau central et des régions du département a été organisé en août 2012.

Il reste la relecture interne du document avant sa validation au cours d'un atelier. La validation est programmée pour 2013, pour cause de manque de ressources. En 2013, elle bénéficiera de l'appui financier du CADERT.

Le renforcement des capacités des Directions Régionales du Développement et de l'Aménagement du Territoire (DRDAT) n'a pas eu lieu par faute de moyens financiers. Certains Directeurs Régionaux ont été formés sur la chaîne PPBSE au cours de la formation des cadres du MPDAT.

Disséminer le Plan d'action d'Istanbul

La confirmation des points focaux est réalisée ainsi que l'appropriation par les cadres de la Direction de la Coordination du Développement (DCD) des documents disponibles à vulgariser. Les objectifs et buts ainsi que les mesures du Programme sont intégrés dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE).

Le point focal national des PMA du Togo a participé le 15 octobre 2012 à la réunion des points focaux à New York pour la première évaluation de l'état de mise en œuvre du Programme.

Les objectifs et buts ainsi que les mesures du Programme, et les fascicules sont envoyés aux différents ministères et aux autres acteurs de mise en œuvre du Programme.

Disséminer les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat

Le 26 janvier 2012 s'est tenu l'atelier de publication des résultats définitifs globaux (niveau préfecture). La mise en forme des tableaux des huit (8) volumes issus des travaux de l'atelier sur la tabulation des volumes de publication est en cours. Après cette phase, suivra celle des analyses.

 Disséminer les résultats définitifs de l'enquête QUIBB (Questionnaire Unifié du Bien être de Base) et MICS (Multiple Indicator Cluster Survey c'est-à-dire : enquête par grappes à indicateurs multiples)

Le rapport de l'enquête QUIBB, la carte de pauvreté et le profil de pauvreté ont été élaborés et sont en édition pour l'impression avec l'appui du PNUD.

Enquête QUIBB : les résultats de l'enquête QUIBB sont disponibles.

Enquête MICS : le rapport final du MICS4 est envoyé à l'UNICEF pour édition.

 Réaliser l'Enquête Démographique et de Santé du Togo (EDST)

La préparation des documents techniques relatifs à la cartographie de l'Enquête Démographique et de Santé du Togo ainsi que l'adaptation des questionnaires et manuels sont en cours.

21. Ministère des Transports

L'état de mise en œuvre des mesures dans ce département se présente comme suit :

 Renforcer la capacité de Gestion du Secteur

La recherche de financement est en cours pour sa mise en œuvre. Cependant, toutes les opportunités offertes par la fonction publique et d'autres départements pour initier certains agents aux bonnes pratiques ont été saisies lors des séminaires de courte durée à l'exemple du programme ATENS ;

Un appel d'offre est en cours de préparation pour l'informatisation et l'archivage des documents à la direction des transports routiers et ferroviaire ;

Dans le cadre du projet d'étude sur le développement du corridor logistique du Togo, deux cadres du ministère ont bénéficié chacun d'un mois de formation au Japon. Une autre vague multisectorielle a également pris part à une formation de 10 jours (du 25 novembre 2012).

Un cadre de la Direction des Affaires Maritimes a été envoyé en formation au Havre.

Un autre cadre a bénéficié d'une formation de vingt (20) jours (du 18 octobre au 08 novembre 2012) en chine.

 Construire l'immeuble devant abriter le Ministère des Transports

L'appel d'offres a été lancé et les offres ont été reçues et ouvertes le 30 novembre 2012. L'analyse des offres est en cours par la commission technique.

 Extension du quai minéralier

Le Port Autonome de Lomé a commis le bureau INROS LACKNER en vue d'élaborer une étude d'avant-projet de conception de l'extension du quai minéralier. Le bureau devra en outre élaborer les bases de consultations (termes de référence) pour le choix d'un concessionnaire

qui devra financer l'extension et gérer le quai. Le bureau LACKNER devra déposer son dossier au plus tard fin mars 2013.

L'étude de faisabilité du quai minéralier est également prise en compte par le projet d'étude sur le développement du corridor logistique du Togo que réalise l'équipe d'étude de l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale (JICA).

Elaborer et faire adopter le code de la marine marchande

L'avant-projet de code de la marine marchande a fait l'objet de lecture à un atelier le 24 mai 2012 et a été validé par les délégués ayant pris part à cet atelier. Un comité a été mis en place pour faire les corrections des divers amendements relevés au cours du séminaire. Le document finalisé sera transmis dans les prochains jours au secrétariat général du gouvernement pour transmission en conseil des ministres.

Elaborer et faire adopter le code de la route

Le code a été adopté en Conseil des Ministres et est transmis à l'Assemblée Nationale.

Construction d'un 3^{ème} quai et une nouvelle darse au Port Autonome de Lomé

- 1/ Projet de construction de la darse : les travaux sont en cours
- 2/ Projet de construction du 3^{ème} quai : les travaux sont en cours

Relever le niveau de compétitivité du Port Autonome de Lomé par rapport aux ports de la sous-région

Le plan directeur récemment élaboré en perspective de l'évolution des activités portuaires a énoncé un certain nombre de recommandations et des actions qui ne vont pas tarder à être mise en œuvre.

Construire et réhabiliter les infrastructures routières desservant le port

La réhabilitation des infrastructures routières desservant le port a été intégrée au projet d'étude sur le développement du corridor logistique du Togo dont le début de l'étude de faisabilité.

Elaborer et adopter une nouvelle stratégie de la gestion et de l'exploitation des chemins de fer, et assurer le suivi de la modernisation de son infrastructure et de sa superstructure

La réalisation de cette infrastructure a fait l'objet d'un exposé lors des récentes réunions du Conseil Présidentiel des Investisseurs auprès duquel il est attendu leur avis pour le lancement d'un avis à manifestation d'intérêt. Cependant, une négociation auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) a abouti à un financement de 250 millions de francs CFA qui va être renégocié pour financer un appui institutionnel au département, étant entendu que cette enveloppe semble petite pour couvrir cette réalisation.

Proposer des mesures aux fins d'assurer la professionnalisation des transports routiers

Il a été engagé la procédure d'élaboration de la stratégie du secteur des transports. Les dossiers d'appel d'offres viennent d'être évalués et le rapport est soumis à la Banque Africaine de Développement pour avis de non objection. Le plan d'action qui sera issu de ce document de stratégie intégrera ce volet qui sera soumis à la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de son exécution.

Sensibilisation Sécurité Routière

Une sollicitation publique de manifestation d'intérêt a été engagée. Cependant, le ministère a entamé une démarche relative au recrutement d'une agence de conseil en communication en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion de la sécurité routière au Togo.

22. Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Adopter en Conseil des Ministres les textes de réorganisation du ministère

Cette activité est en cours d'exécution. Les projets de texte sont transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour observations.

Créer cinq (05) forêts communautaires

Les études socio-économiques et environnementales ont été réalisées et les plans de gestion élaborés sont disponibles pour cinq (05) forêts communautaires dans le cadre du mécanisme facility de la FAO. Aussi les pare - feux ont été réalisés pour protéger environ les 500 ha de forêts communautaires concernées.

Créer des marchés ruraux de bois énergie dans huit (08) préfectures (Amou, Ogou, Tchaoudjo, Sotouboua, Kozah, Kanté, Oti, Tone)

Les sites sont déjà identifiés et les activités de reboisement ont démarré. La production de 201479 plants et l'enrichissement des parcelles de reboisement est effectif. Le guide de mise en place des marchés est élaboré. Les comités locaux de bois énergie sont mis en place.

Mise en œuvre du cadre de biosécurité

Les activités se sont poursuivies à travers :

Le programme régional de biosécurité de l'UEMOA (PRB-UEMOA) : dans ce cadre, dix (10) acteurs nationaux de biosécurité ont bénéficié d'une série de formation régionale sur la biosécurité dont la restitution a été faite au niveau national en octobre 2012 au profit de cinquante (50) participants. Le MERF, en sa qualité d'Autorité Nationale Compétente de Biosécurité, a reçu les équipements de laboratoire d'une valeur de cent quatre-vingt millions (180 000 000) FCFA offerts par la commission de l'UEMOA. Ces équipements permettront de

renforcer les capacités de détection des OGM du laboratoire national de biosécurité basé à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA).

La tenue de six ateliers de formation en biosécurité à l'endroit de 120 acteurs issus de toutes les couches sociales (administration publique, recherche, société civile, ordre des magistrats, organisations paysannes, parlementaires ...) et ceci a permis aux bénéficiaires de maîtriser les concepts utilisés dans ce domaine spécifique.

En matière de communication, la DFC a conçu, dans le cadre du BIE 2012, un documentaire (en cours de finalisation) sur l'état de mise en œuvre du protocole de Cartagena. Deux émissions ont été également animées sur radio Lomé.

Le projet de relecture de la loi nationale sur la biosécurité avec l'appui financier du Réseau Africain d'Expertise sur la Biosécurité du NEPAD (ABNE-NEPAD) est en cours. L'objectif est d'intégrer dans la loi sur la biosécurité voté en 2009 les nouvelles dispositions du Protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation adoptée en 2010. La Ministre a reçu une mission de l'ABNE-NEPAD le 27 décembre 2012 dans le même cadre.

Renforcer le système national de gestion des aires protégées

Dans le cadre du programme de réhabilitation des aires protégées du Togo, le MERF a finalisé le processus de requalification de la réserve de faune d'Abdoulaye en organisant les populations riveraines en AVGAP. Le dossier de requalification est constitué et le processus est en cours pour la signature du décret de requalification.

En vue d'assurer la protection des aires protégées, des patrouilles de surveillance sont régulièrement organisées autour des 578 200 hectares d'aires protégées que le gouvernement s'est engagé à restaurer et sécuriser pour la conservation de la biodiversité. C'est dans la même optique qu'il a été négocié et obtenu avec le FEM, le financement du projet « renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo » d'un coût d'environ deux milliards (2 000 000 000) de FCFA). Le coordonnateur national et le Conseiller Technique Principal sont recrutés et le processus de recrutement du reste du personnel est en cours. Aussi, a-t-il été négocié et obtenu l'intégration du Complexe Oti-Kéran/Oti-Mandouri (OKM) dans le programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE). Ce qui se traduit par l'accord de financement d'une valeur de six (06) millions d'euros en vue de faciliter l'intégration effective du complexe dans le PAPE. 30 % du budget sera affecté aux activités de proximité autour du complexe.

Par rapport aux activités de développement socio-économique, le département a fait confectionner, au profit de neuf (09) villages riverains du Parc National de Fazao-Malfacassa, les équipements de production de miel et de maraîchage.

Finaliser les études de restructuration de l'ODEF

L'Office de développement et d'exploitation des forêts connaît d'énormes difficultés pour faire face à ses charges et gérer convenablement les ressources forestières de l'Etat. Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre des réformes entreprises, le ministère a sollicité et obtenu un appui financier auprès du PNUD pour réaliser un audit organisationnel de la structure. Une équipe de consultants (dont 1 international et 1 national) a été recrutée et mise à la disposition du ministère.

Les études ont été réalisées et le rapport de l'étude a été déposé par les consultants avec les options stratégiques de développement de la structure. Les concertations sont en cours pour identifier les priorités d'actions en vue de la mise en œuvre des recommandations qui restent liées aux moyens techniques et financiers. Ces derniers constituent un facteur limitant dans ce contexte de crise économique généralisée.

Réfectionner la berge ouest de l'embouchure du Lac Togo et étude de faisabilité pour la stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé

Avec l'appui technique et financier de l'UEMOA au cours de 2012, les actions engagées à ce jour ont permis de :

- Stabiliser la berge nord de l'embouchure du Lac Togo côté restaurant Oasis ;
- Démarrer la pose des épis entre Aného et Goumou Kopé. A ce jour 60% des épis sont posés entre la cathédrale d'Aného et Goumou Kopé.

De même, la direction de l'environnement de concert avec la direction générale des mines et de la géologie ont rendu effectif l'arrêt portant interdiction du prélèvement du sable marin sur tout le littoral togolais. A cet effet, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre ces dispositions ont permis de mettre la main sur 5 pousse-pousse et 1 véhicule 4x4 pour prélèvement illégal du sable marin. Pour optimiser ces actions, un arrêté complémentaire interdisant le prélèvement du gravier marin a été élaboré et est en cours de signature.

Promouvoir la gestion durable des forêts

Les efforts en matière de réforme pour la gestion durable des forêts se sont poursuivis par l'élaboration des textes d'application. Outre ces textes d'application, le département a procédé au renforcement du contrôle aux postes de contrôle des produits forestiers ce qui a permis de ralentir les coupes frauduleuses.

D'autres initiatives en matière de gestion durable des forêts ont été également engagées : il s'agit de :

- L'élaboration et validation des principes critères et indicateurs de gestion durable des plantations forestières ;
- La mise en œuvre du projet ACP/FLEGT en collaboration avec le Groupe National de Travail sur la Gestion Durable des Forêts (GNT) avec l'appui financier de l'UE et l'appui technique de la FAO. un nouveau protocole a été signé et est mis en œuvre à travers le renforcement de capacité des acteurs en gouvernance forestière.

Elaborer la cartographie des bassins versants de la ville de Lomé et ses environs

Le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres est entré en vigueur le 19 septembre 2012 et ouvre le démarrage des études et travaux. Les dossiers d'appel d'offre sont préparés et en études avec l'AGETURE et la banque mondiale. Le démarrage effectif est reporté pour 2013.

Former les inspecteurs et formateurs pour une intégration des programmes de risques des catastrophes naturelles dans les curricula de l'éducation nationale

Un consultant international a été recruté par le PNUD pour préparer et exécuter la formation de cinquante 50 inspecteurs et planificateurs de l'éducation et directeurs régionaux de l'éducation sur l'intégration des risques et catastrophes naturelles dans les curricula scolaires. L'atelier de formation des éducateurs a eu lieu du 6 au 9 novembre 2012 à Lomé. Un plan d'action de l'intégration des risques et catastrophes ainsi que les changements climatiques dans les curricula de l'éducation au Togo.

23. Ministère de la Promotion de la Femme

Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre

Le département a reçu l'accord des autorités pour l'organigramme et le projet d'arrêté d'application du décret portant attribution et organisation du ministère.

Promouvoir le cadre juridique et réglementaire pour l'équité et l'égalité de genre

Les actions suivantes ont été menées :

- Promulgation du code des personnes et de la famille révisé le 06 juillet 2012 ;
- Elaboration et présentation des 6^e et 7^e rapports périodiques du Togo sur la Convention sur l'Elimination contre toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) ;
- Contribution à la prise en compte du genre dans le projet du code pénal et de procédure pénale.

24. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

L'exécution de ces mesures se présente comme suit :

Mettre en place des outils pour la collecte, la gestion et l'exploitation des informations pour le pilotage de l'administration et de l'inspection du travail

Une requête est adressée au BIT et au GIP Inter pour la mise en œuvre de cette mesure.

Mettre en place l'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle

L'observatoire est logé au sein de l'ANPE et fonctionnel.

Faire une enquête permanente sur l'emploi auprès des ménages

L'enquête n'est pas réalisée faute de financement disponible

Faire le suivi des sortants du système éducatif

Un consultant est recruté sur le projet PERI pour la réalisation de cette mesure. Par ailleurs, une enquête est réalisée avec l'appui du BIT sur la transition école vie professionnelle. Les résultats de cette enquête sont disponibles.

Formation des cadres en maîtrise de production de données statistiques sur l'emploi et production d'indicateurs de projet

Le financement n'est pas encore disponible pour cette activité.

Elaborer la politique nationale de protection sociale

Le document de politique est validé en atelier national et le processus d'adoption par le gouvernement est en cours.

Finaliser la politique nationale du travail et la faire adopter par le gouvernement

La politique et son plan d'action sont finalisés et ont fait l'objet d'une validation technique. La validation définitive a eu lieu le 27 décembre 2012. Le processus d'adoption par le gouvernement est en cours

Actualiser la politique nationale de l'emploi

La politique nationale de l'emploi est validée et le processus d'adoption par le gouvernement est en cours.

Engager le processus d'élaboration de la politique nationale de migration de main d'œuvre

Le processus étant nouveau et multisectoriel, les principaux acteurs évoluent vers la mise en place d'un cadre national de concertation pour réfléchir sur la meilleure démarche à adopter

Elaborer la politique nationale de sécurité et santé au travail

Le financement est partiellement acquis pour ce processus.

Finaliser le processus d'élaboration des textes d'application du code du travail

Des projets de textes sont élaborés. Des requêtes sont formulées pour le financement de la finalisation du processus d'adoption des textes

Finaliser les textes d'application du nouveau code de sécurité sociale

Tous les textes d'application sont élaborés et signés.

Elaborer, adopter et vulgariser un code spécifique de sécurité et santé au travail

Le code est en élaboration.

Adopter le nouveau code de l'apprentissage

Le processus est bouclé et le code est transmis au secrétariat général du gouvernement.

Mettre en place des conventions collectives dans les industries extractives, le journalisme, les établissements sanitaires privés, les établissements scolaires privés laïcs et confessionnels, la zone franche

La convention de la zone franche est négociée et signée. Les projets de conventions sont disponibles pour tous les autres secteurs. Le processus de négociation pour le journalisme et les établissements scolaires est amorcé. La mobilisation du financement pour les industries

extractives est amorcée auprès des acteurs du secteur. Toutefois, le financement reste à rechercher pour la convention des établissements sanitaires.

 Réviser la convention collective du commerce

Le processus n'a pas encore démarré.

 Renforcer les capacités du MTESS en élaboration de CDMT et au processus PPBS, en GAR et en GRH

La formation en GAR est réalisée à l'intention des cadres de la DGE en août 2012.

 Réaliser une étude sur la discrimination en matière d'emploi et de profession

En prélude à l'étude, un atelier a été organisé pour identifier les formes de discrimination existantes en matière d'emploi et de profession.

 Former les cadres en sécurité informatique et en technologies des serveurs web DNS et architecture

Le financement de cette activité n'est pas disponible.

 Former les membres de la commission nationale de suivi de la PNE et du comité de suivi du programme AIDE en évaluation des projets et programmes

Cette mesure est réalisée en août 2012.

 Elaborer le répertoire opérationnel de l'emploi et des métiers (DPNE/ANPE)

Une mission du BIT a permis d'ébaucher en juillet 2012, la forme que pourra prendre ce répertoire. Le processus d'élaboration est en cours.

 Elaborer des projets dans les 5 régions autour de la carte de potentialité d'emploi des femmes et des jeunes dans les préfectures et sous-préfectures au Togo

Un consultant a été recruté pour l'élaboration desdits projets pour les régions des savanes, des plateaux et de la Kara.

 Elaborer le programme d'appui au développement de 100 micros entreprises pour les jeunes en milieu rural et urbain

Le programme est élaboré et disponible mais le financement n'est pas acquis.

 Appui à la mise en œuvre du programme d'appui à la réinsertion des conducteurs de taxis motos aux corps de métiers professionnels au Togo

Le financement n'est pas disponible pour cette activité. Les négociations sont en cours avec les partenaires.

 Elaboration du programme entrepreneurial pour le renforcement de l'auto emploi des catégories socioprofessionnelles des métiers de service en reliure de manuel

Le programme est élaboré et est dans sa phase de mise en œuvre.

Edition et vulgarisation des documents de PNE et de la carte des potentialités d'emploi

L'édition et la vulgarisation de 500 cartes de potentialités d'emploi des femmes et des jeunes dans les préfectures et sous-préfectures du Togo ont été effectivement réalisées en 2012.

Pour la politique nationale de l'emploi, il faut attendre son adoption définitive par le Gouvernement.

25. Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique

Au cours du 2^{ème} semestre 2012, le ministère des droits de l'homme, de la consolidation de la démocratie et de la formation civique a poursuivi la mise en œuvre de ses réformes dans quatre domaines :

Réorganiser le ministère

Le Ministère des droits de l'homme de la consolidation de la démocratie et de la formation civique a fait l'objet d'un audit stratégique et organisationnel au dernier trimestre de 2012 financé par le PNUD et réalisé par le Cabinet CAPROD. Les recommandations de cet audit sont disponibles et seront mises en exécution au premier semestre 2013.

La poursuite du programme d'éducation aux droits de l'homme

La poursuite du programme d'éducation aux droits de l'homme a été marquée cette année par l'organisation pour la première fois d'une foire aux droits de l'homme à l'occasion de la célébration du 64ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Elle a permis aux acteurs de promotion et de protection des droits de l'homme de présenter au public leurs missions, actions et perspectives.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix

Suite à l'atelier sur l'analyse des risques et dynamiques de conflits au Togo, qui s'est tenu à Notsè les 6 et 7 octobre 2010, le ministère a organisé du 20 au 24 novembre, du 28 au 31 novembre et du 3 au 7 décembre 2012 trois ateliers régionaux à l'intention des personnes ressources (chefs traditionnels, leaders religieux, organisations de la société civile et représentants des institutions nationales) sur les techniques de médiation, de négociation et de facilitation des conflits. Ces ateliers sont destinés à échanger en vue de trouver des stratégies dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention des conflits.

Elaboration et mise en œuvre d'une Politique Nationale d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté

L'Elaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Un atelier d'information et d'échanges avec tous les partenaires de l'éducation a eu lieu à Notsè du 28 au 31 août 2012.

Cet atelier a été organisé dans le but de réunir les informations nécessaires à l'élaboration de la politique nationale d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme et de disposer d'un outil de travail répondant aux exigences du plan mondial.

26. Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé

Au cours de l'année 2012, la plupart des actions prévues ont été réalisées sans difficultés majeures. L'état d'avancement se présente comme suit :

La réorganisation du Ministère

Les projets de textes d'application des décrets n° 011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels et celui n° 2012-006/PR du 07 mars 2011 portant organisations des départements ministériels sont disponibles.

D'autres part, le département a organisé le 26 et 27 juin 2012 des journées portes ouvertes afin de :

- Donner une meilleure visibilité au département à travers sa structure, ses attributions et les nombreuses réformes qui y sont engagées.
- L'objectif visé a été atteint puisqu'on a recensé un nombre très important de visiteurs.
- 300 opérateurs économiques ont profité de réduction des coûts de création d'entreprise marquant l'évènement pour régulariser leur situation.

La mise en œuvre des textes relatifs à la concurrence,

Les inspecteurs et les contrôleurs et contrôleurs de commerce de la Direction du Commerce Intérieur de Lomé et des directions régionales ont dans l'exécution de leurs activités procédé au contrôle et prévention des fraudes, à l'établissement des autorisations de mise sur le marché des denrées alimentaires et au suivi de l'évolution des prix des denrées alimentaires sur le marché (mercuriale des produits alimentaires).

Les rapports sont dressés et disponibles à la Direction du Commerce Intérieur et de la Concurrence. Les sanctions à terme d'amendes sont infligés à ceux qui violent les dispositions des textes précités.

Par ailleurs, des inspecteurs et contrôleurs de commerce ont participé à des séances de renforcement de capacités.

Pour ce qui est de la promotion du commerce au Togo

Les actions suivantes sont réalisées :

- le document de la politique commerciale a été élaboré, validé et adopté ;
- la Direction du Commerce Extérieur a procédé à la réhabilitation du Centre de Référence de l'OMC (Organisation Mondiale de Commerce) ;
- le CETEF (Centre Togolais des Expositions et Foires) a organisée la 10^{ème} édition de la Foire Internationale Togo 2000 du 23 novembre au 10 décembre 2012.

Dynamisation du secteur de la métrologie

La Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale (DCML) a exécuté les activités suivantes :

- formation des agents d'encadrements de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo(NSCT) et des producteurs de coton sur la métrologie de prélèvement d'échantillons et de contrôle de qualité du coton-graine dans les usines d'égrenage(au total 253 agents formés) ;
- contrôle de qualité du café et du cacao avant exportation (contrôle de qualité de 9.075.240kg de café et 5.228.907kg de cacao) ;
- contrôle des mesureurs des cabines des stations d'hydrocarbures (685 mesureurs ont été vérifiés dans 112 stations-services contrôlés).

Les actions qui ont été menées dans le but de l'amélioration du climat des affaires sont les suivantes :

- La charte des Petites et moyennes Entreprises/Industries a été dupliquée et vulgarisée à Lomé le 19 janvier 2012 et dans toutes les régions administratives du Togo à savoir à Tsévié le 20 aout, à Atakpamé le 21 aout, à Sokodé le 23 aout, à Kara le 24 aout et à Dapaong le 27 aout 2012.
- Le Forum national sur le climat des affaire a été organisé les 15 et 16 novembre 2012. A l'issu du forum, un projet de Plan National d'Amélioration du Climat des Affaires au Togo a été élaboré.
- Les cadres du ministère du commerce et de la promotion du secteur privé et le personnel du centre de formalités d'entreprises (CFE) ont été formés sur les actes uniformes révisés de l'OHADA relatifs au droit commercial et à l'organisation des suretés, du 10 au 12 décembre 2012 à Kpalimé.
- L'amélioration des procédures de création d'entreprises en réduisant :
 - le nombre de procédures à trois (03) à savoir la CNSS, RCCM, la fiscalité ;
 - le cout est réduit à 34 400F CFA pour les personnes physiques et 61 250 F CFA pour les personnes morales.
- Le délai de création est aussi réduit : on peut créer son entreprise de nos jours en 24 heures au Centre de Formalités d'Entreprise (CFE).
- La Charte des PME/PMI signée le 04 Novembre 2010 a été vulgarisée en janvier 2012.

27. Ministère de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques

Restructuration du Ministère

L'analyse des réformes institutionnelles montre que le décret portant organisation des ministères qui a été adopté en conseil des ministres sur proposition du chef du gouvernement sert de base pour la mise en place des différentes structures du ministère. Des textes d'application sont en cours d'élaboration. L'adoption de ces textes permettra la création de

plusieurs directions, ce qui contribue à relancer les activités dudit ministère et promouvoir le développement industriel au Togo.

Elaboration et vulgarisation des politiques sectorielles

La politique industrielle a été validée le 18 octobre 2010 et transmise au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption. Pour ce qui est des innovations technologiques, l'atelier de validation technique a eu lieu les 18 et 19 décembre 2012. Après la prise en compte des amendements et observations des experts, le document de politique sera soumis à une validation nationale avant la fin du premier trimestre 2013.

Le département s'attèle à la recherche du financement pour l'élaboration de la politique nationale de la propriété intellectuelle au cours de l'année 2013.

Vulgarisation du code des investissements et rédaction des textes d'application de la loi sur la Zone Franche et de l'API-ZF

Le code des investissements a été élaboré, validé et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption. Quant à la révision de la loi sur la zone franche, elle a été validée, adoptée par le gouvernement et par l'Assemblée Nationale. Les textes d'application sont élaborés et soumis pour approbation au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption.

Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de promotion de la qualité industrielle

Des textes d'application et des textes organiques qui portent sur les attributions, l'organisation, et le fonctionnement des structures chargées de la promotion de la qualité industrielle ont été déjà amendés par le gouvernement et les observations sont en train d'être prises en compte. Ce n'est qu'après l'adoption de ces textes que les structures créées (HAUQE, ATOPROQ, ATOMET, ATN, COTAG) se pencheront sur la stratégie à mettre en œuvre pour la promotion de la qualité industrielle au Togo. Avec l'appui financier et technique de l'union européenne, le document de politique nationale de qualité est en cours d'élaboration.

Mise en place d'un fonds de promotion de la qualité et de développement de la zone franche

L'étude de faisabilité prévue pour le second semestre 2012, n'a malheureusement pas commencé faute de financement.

Elaboration des CDMT-S

Les actions prévues pour le deuxième semestre 2012 n'ont pas pu démarrer, faute de financement.

28. Ministère des Sports et des Loisirs

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes, le ministère des sports et des loisirs a programmé pour le compte du deuxième semestre de l'année 2012 la réalisation des actions suivantes :

- Les actions totalement réalisées

Sensibilisation sur les méfaits du dopage en milieu sportif

Elle s'est tenue le 20 décembre 2012 dans la salle VIP du stage de Kégué à travers un atelier de formation des enseignants de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) et ceux de l'Education Physique et Sportive (EPS) sur les méfaits dopage dans le sport.

Revue des conventions d'objectifs signées avec les fédérations sportives

Après la signature de ces conventions en début d'année 2012 par toutes les fédérations sportives, le département a procédé par des revues semestrielles à l'évaluation et au contrôle de l'utilisation effective des aides et subventions de l'Etat conformément auxdites conventions.

Création d'une section sport-études en football dans la zone septentrionale

Par arrêté n° 005/MSL/SG/DISSU du 24 mai 2012, il a été créé un centre sport-études à Bassar. A cet effet, vingt - quatre (24) jeunes talents scolaires et non scolaires détectés ont intégré ce centre à la rentrée scolaire du 08 octobre 2012 à l'Institut Arnold Janssen (IAJ) de Bassar.

Elaboration d'un arrêté portant réglementation de la gestion des loisirs

Il s'agit de l'arrêté n°013/MSL/CAB/DL du 23 octobre 2012 portant agrément des centres de loisirs qui vient concrétiser les efforts du département en vue d'assainir et de réglementer le secteur des loisirs.

Contrôle et suivi pédagogique des enseignements d'EPS

Le contrôle et le suivi pédagogique ont été réalisés et ont permis la titularisation de certains enseignants d'EPS.

- Les actions en cours de réalisation

Elaboration du décret portant modalités de fonctionnement de l'OGIS

Dans le cadre de la mise en application de la loi n°2011-017 du 16 juin 2011 portant Charte des Activités Physiques et Sportives (APS), un comité de rédaction des textes d'application de ladite charte a été mis en place. Ce comité est à pied d'œuvre pour finir en 2013 l'élaboration

du décret portant modalités de fonctionnement de l'Office National de Gestion des Infrastructures et Equipements Sportifs (OGIS).

Elaboration de l'arrêté portant organisation du département

Conformément aux décrets n°2012-004/PR du 29 février 2012 et n°2012-006 du 07 mars 2012 relatifs successivement aux attributions des Ministres d'Etat et Ministres et à l'organisation des départements ministériels, un arrêté portant organisation du ministère des sports et des loisirs est en cours d'élaboration pour être signé dans les mois à venir après accord du Premier ministre.

Elaboration de la politique nationale des loisirs et son plan d'actions

Le draft 0 du document est déposé pour observations du comité de pilotage et sera probablement validé au cours d'un atelier dans le premier semestre de l'année 2013.

Elaboration des programmes d'enseignement de l'EPS

Après le lancement du processus d'élaboration du programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), un séminaire de formation des acteurs impliqués (cadres chargés de l'élaboration des programmes de l'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires au Togo) a été organisé du 27 au 30 novembre 2012 au stade de Kégué. Cette élaboration se poursuivra au cours de l'année 2013.

29. Ministère des Postes et Télécommunications

Renforcer le cadre institutionnel

Cette mesure englobe trois actions prioritaires

➤ Renforcer la capacité du ministère

Les textes d'application des nouveaux décrets d'organisation des départements ministériels sont en cours de finalisation. Dix cadres du PROVONAT sont mis à la disposition du ministère en avril 2012, sur demande de Madame le Ministre.

Trois cadres dont deux (02) ingénieurs et un (01) analyste sont détachés des opérateurs pour renforcer la capacité du ministère dès le début de l'année 2012.

➤ Renforcer les capacités de l'ART&P

Des négociations sont en cours avec un architecte pour la construction d'un bâtiment technique. La série de formation du personnel a démarré afin de renforcer les capacités de contrôle de qualité de service des opérateurs.

Un programme d'organisation opérationnelle et de renforcement de capacités humaines a été élaboré par l'ART&P. Un plan stratégique de renforcement du positionnement de l'ART&P qui prend en compte les priorités de la déclaration de politique sectorielle des télécommunications est en cours d'élaboration.

➤ Mettre en œuvre l'administration électronique

Le processus de collecte d'informations auprès des parties prenantes démarré au début de l'année 2012 est achevé. Les travaux de synthèse sont en cours de finalisation.

Le cahier des charges élaboré par le consultant est transmis à Huawei (opérateur téléphonique chinois) pour actualiser son offre et définir un calendrier de réalisation des travaux.

Le projet pilote démarré en novembre 2011 se poursuit. Cette étape importante du projet va aboutir à la création d'un site web pour faciliter les démarches administratives de tous les services publics.

 Redynamiser le marché des télécommunications

Les quatre actions programmées sont en cours de mise en œuvre il s'agit de :

➤ Restructurer les opérateurs publics dans le cadre des partenariats publics-privés

Un avis à manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'audit général (comptable, financier et technique) du groupe Togo télécom (Togo télécom et sa filiale Togo Cellulaire) est lancé le 17 juillet 2012 suite à l'élaboration de la feuille de route. Cette action intègre la restructuration du groupe.

➤ Actualiser le cadre réglementaire

La Loi sur les communications électroniques élaborée au début de 2011 est toujours en étude à l'Assemblée Nationale. Les textes d'application finalisés sont en attente de signature.

Le projet de Loi sur le commerce électronique, le projet de Loi sur la cybercriminalité et le projet de Loi sur les données à caractère personnelles ont été élaborés et sont en études au ministère.

➤ Introduire de nouveaux acteurs dans le secteur

Les travaux d'élaboration du dossier d'appel à manifestation d'intérêt pour l'introduction des opérateurs mobiles virtuels et d'au moins un fournisseur d'accès internet sont en cours de finalisation. Des projets de cahier des charges ont été élaborés à cet effet.

 Restructurer la poste

Les réformes du secteur postal concernent trois actions principales à savoir :

➤ Elaborer la politique nationale de la poste

Des projets de textes ont été élaborés depuis le début de cette année. Il s'agit de la déclaration de politique sectorielle, de la redéfinition du service universel et du champ des services postaux.

➤ Mettre en œuvre le Plan Intégral de Développement de la Poste

Le processus de modernisation des prestations postales entamé en 2011 se poursuit cette année avec une large introduction des TIC. Les produits de la poste sont davantage diversifiés par des prestations financières.

➤ Actualiser le cadre réglementaire

Les textes sont revus et sont en attente de validation.

30. Ministère des Arts et de la Culture

Faire adopter les textes de mise en œuvre de la politique culturelle.

Il s'agit de quatre textes, à savoir :

- le projet de loi portant réglementation de la profession cinématographique et vidéographique ;
- le projet de loi portant statut de l'artiste au Togo ;
- l'élaboration de la politique nationale du Livre ;
- la révision de la loi portant protection du droit d'auteur.

1- La loi sur le cinéma

L'avant-projet de loi sur le cinéma est passé en 1^{ère} lecture en Conseil des Ministres du 05 janvier 2012. Les différents amendements ont été pris en compte. Le Document final attend d'être reprogrammé en conseil des ministres.

2- Le projet de statut de l'artiste

L'avant-projet de statut de l'artiste a également fait l'objet d'une relecture par une commission technique du département. Le texte attend également d'être programmé pour son adoption en conseil des ministres.

3- La politique nationale du livre

Le premier jet de la politique nationale du livre a été lu et amendé par des personnes ressources. Il fera l'objet d'étude par un comité interministériel avant sa validation à travers un atelier national qui ne saura tarder. L'atelier de pré-validation aura lieu en janvier 2013.

4- Le projet d'actualisation de la loi portant protection du droit d'auteur

Initié par le Bureau togolais de droit d'auteur (BUTODRA) cet avant-projet a été validé par le Conseil d'Administration de cette institution le 11 juillet 2012 et transmis au Ministre.

Le document amendé par le Ministre a été retransmis au BUTODRA pour prise en compte.

Poursuivre et achever l'inventaire général du patrimoine culturel.

La réalisation de cette mesure était conditionnée par la subvention sollicitée par la Commission Nationale du Patrimoine Culturel (CNPC) qui a la charge de réaliser ce projet conformément aux termes du décret pris en Conseil des Ministres le 12 août 2009 portant établissement d'un inventaire général du patrimoine culturel du Togo.

Il convient de rappeler que la 1^{ère} phase de cet inventaire, relative au recensement du patrimoine culturel immatériel sur toute l'étendue du territoire national, a été réalisée grâce à la subvention obtenue par la Commission Nationale du Patrimoine Culturel (CNPC) au titre de l'année 2011. La 2^{ème} phase est programmée pour cette année 2013.

Produire un annuaire des statistiques culturelles du Togo

Conformément aux termes du décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels et aux recommandations de la commission de l'UEMOA, le ministère

a créé une Direction des Etudes, de la Recherche et de la Prospective Culturelle (DERPC) à laquelle est rattachée la cellule des statistiques culturelles. Une Directrice par intérim a été nommée à la tête de cette nouvelle structure qui s'installe progressivement.

Dans le cadre de la réalisation de cette mesure, plusieurs activités ont été réalisées :

- la cellule nationale des statistiques culturelles est créée et ses membres nommés.
- la sensibilisation sur l'importance des statistiques culturelles d'un pays déjà entreprise par les services techniques et les membres de la cellule ;
- les Termes de Référence sont rédigés ;
- les spécialistes de la question sont déjà formés par l'UEMOA ;
- le budget est reparti en fonction des activités ;
- les activités relatives au projet sont lancées le 26 novembre 2012 à Lomé ;
- les points focaux sont identifiés sur toute l'étendue du territoire ;
- six (6) ateliers de sensibilisation et de formation des points focaux sont organisés dans les chefs-lieux de région et à Lomé.

Renforcer les capacités des artistes en développement personnel pour une meilleure réussite des réformes au Togo.

La direction de la promotion des arts et de la culture, structure technique de mise en œuvre de cette mesure a identifié les différents domaines et retenu le nombre d'artistes à former par domaine. Un appel d'offres restreint pour le recrutement d'un consultant a été lancé et le dépouillement aura lieu le 14 janvier 2013.

31. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Sur les quatorze (14) activités programmées en 2012, les trois mesures suivantes ont connu des avancées majeures :

- élaborer et faire adopter le Code foncier moderne ;
- élaborer et réviser les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de 20 villes ;
- exécuter les schémas directeurs par l'implantation et l'ouverture de la voirie primaire de 15 villes.

Elaborer et faire adopter le Code foncier moderne

Il y a eu des ateliers régionaux de validation du diagnostic provisoire et de proposition de grandes orientations pour la rédaction de l'avant-projet de code foncier du Togo à Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong du 05 au 14 juin 2012.

La dernière étape qui est en préparation pour le mois de décembre 2012 sera les états généraux sur le foncier et validation de l'avant-projet du code foncier.

Exécuter les schémas directeurs par l'implantation et l'ouverture de la voirie primaire de 15 villes

Les schémas directeurs de trois localités à savoir : Elavagnon, Kabou et Mandouri sont réalisés.

Exécuter les schémas directeurs par l'implantation et l'ouverture de la voirie primaire de 15 villes

Les schémas directeurs des villes de Tsévié, Kpalimé, Kara sont exécutés avec implantation et ouverture d'une dizaine de kilomètres dans chaque localité.

32. Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation

Restructurer le ministère

L'arrêté n°087/MEPSA/CAB/SG portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation précise les attributions de différents services centraux et déconcentrés. Il est en train d'être retouché pour le rendre conforme à la restructuration des autres ministères.

A l'échelon déconcentré, les arrêtés portant redécoupage des inspections préscolaires et primaire et des inspections de l'enseignement secondaire général sont pris et elles sont fonctionnelles depuis cette rentrée avec la nomination des Chefs d'Inspection.

Améliorer l'accès à l'éducation pour tous

Un plan national visant à réduire les disparités régionales en matière d'accès, de redoublement et d'achèvement est en cours de finalisation. Sa mise en œuvre a démarré cette année.

L'élaboration de la stratégie de développement et d'encadrement de la petite enfance (0-3 ans) et du préscolaire (4-5 ans) est en cours.

Le processus d'extinction des établissements scolaires (EDIL, CEGIL, LYDIL) se poursuit. L'extinction des EDIL sera dans sa dernière phase cette rentrée. Dans cet ordre d'idée, cent soixante-six Edils sont transformés en écoles primaires publiques pour compter de cette rentrée 2012-2013.

Un processus de requalification de cinq mille (5000) enseignants volontaires en vue de l'accélération de leur intégration a été lancé à la rentrée 2011-2012. Elle se poursuivra en 2012-2013.

La stratégie de la construction de salle de classe selon l'approche communautaire a démarré dans le cadre du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) par une phase expérimentale de 16 sites (48 salles de classe) dans les régions des plateaux et maritime. Les formations des communautés ont eu lieu et les travaux de construction ont démarré en Novembre pour une durée de 4 mois. Fort des résultats de cette expérimentation, le nombre de salles de classe prévu (120), est porté à 360.

Avec la stratégie de leur prise en charge, les enseignants volontaires sont autorisés cette année encore à passer le concours de recrutement pour les ENI de Notsè, Dapaong et Tabligbo. Les résultats du concours seront bientôt proclamés et la formation débutera le 04 février 2013.

Une stratégie d'identification et de prise en charge des enfants vulnérables est en cours d'adoption.

Un appel à manifestation d'intérêts est lancé pour le recrutement d'un spécialiste devant élaborer et mettre en œuvre une stratégie de santé scolaire, de nutrition et de lutte contre le VIH /SIDA en milieu scolaire.

Améliorer la qualité de l'enseignement

Les curricula du Préscolaire et du Primaire sont élaborés. Un expert international est recruté pour la validation scientifique. Les travaux sont actuellement en cours.

L'élaboration des kits pédagogiques du Préscolaire est en cours de réalisation.

La formation initiale des enseignants du primaire est rendu obligatoire dans le primaire public. C'est pourquoi les 1350 élèves-enseignants qui viennent de terminer leur formation sont déjà déployés sur le terrain à cette rentrée scolaire 2012-2013.

Dans le but d'accroître la capacité de formation des enseignants du primaire, il est prévu la construction de cinq nouvelles Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI). La construction des ENI de Dapaong et de Tabligbo est achevée sur financement AFD et seront opérationnelles à cette rentrée scolaire. Celles de Sotouboua, de Niamtougou et de Kpélé Adéta vont démarrer début 2013. La réalisation de ces ENI devrait porter la capacité de formation initiale des enseignants du primaire de 300 à 1800 par an à l'horizon 2014.

Dans le but d'améliorer les dépenses pédagogiques des écoles, les établissements du primaire ont bénéficié d'une subvention additionnelle de fonctionnement de 800 000 000 F CFA sur le projet PERI. Ces subventions sont octroyées sur la base de critères de performance Cette initiative sera poursuivie en 2012-2013 et 2013-2014.

En vue de subventionner les écoles spécialisées existantes pour la prise en charge des enfants handicapés, une dotation budgétaire est inscrite sur le budget de l'Etat pour appuyer lesdites écoles.

Le ratio manuel par élève a été amélioré. Il est de un(1) livre de lecture et de un(1) de calcul par élève au primaire. Cette activité a concerné l'année scolaire 2011-2012, la fourniture de plus de 2000 000 de manuels de calcul et de 790 268 manuels de lecture et plus de 50 000 guides du maître pour un montant global de 2 394 976 220 FCFA, sur financement de PERI, au profit des écoles primaires publiques et des EDIL.

Introduire l'anglais au primaire

L'introduction de l'enseignement de l'anglais au primaire et son renforcement au secondaire. Pour atteindre cet objectif, une rencontre internationale incluant le Togo, le Bénin, le Ghana et le Nigéria pour l'introduction de l'anglais au primaire a eu lieu à Lomé. Le voyage d'étude prévu dans un pays ayant déjà réalisé cette expérimentation (Rwanda) n'a pas pu avoir lieu compte tenu des contraintes de calendrier. Les contacts sont en cours avec le Ministère de l'Education de RWANDA. La date projetée pour cette mission est début avril 2013, sous réserve de confirmation par les autorités éducatives du Rwanda.

Promouvoir les filières scientifiques au secondaire

Les deux lycées scientifiques de Kara et de Lomé ont accueilli après le concours de sélection les meilleurs élèves pour cette rentrée 2012- 2013 (au total cent dont soixante pour Lomé et quarante pour Kara).

Réaliser la carte scolaire

La carte scolaire est un long processus dont certaines étapes prévues se déroulent déjà avec la composition de l'équipe nationale et la formation des principaux acteurs sur le système d'information géographique (SIG). Le projet EPPT a déjà acheté et installé le Serveur Central ainsi que les licences ARCGIS et les GPS.

Nous avons obtenu l'accord de l'expert en carte scolaire de l'Unesco qui a bien voulu nous accompagner.

Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif

Les projets d'écoles dans la gestion des établissements scolaires ont commencé. Ces projets sont expérimentés dans 200 écoles de la région des Savanes dans le cadre du projet EPTT/AFD. Une extension est prévue cette année scolaire sur 125 écoles dans les autres régions, avec l'appui de l'UNICEF.

33. Ministère de la Communication

Réorganiser le Ministère

La Politique Nationale de la Communication a fait l'objet d'une deuxième lecture au conseil des ministres.

Renforcer les capacités

Les comptables matières ont bénéficié d'une formation. Celle du personnel de la TVT est en cours.

Moderniser les médias publics

La phase de mise sur satellite de la TVT est effective sauf le contrat à signer par le chef du gouvernement. Le processus de modernisation de l'Agence Togolaise de presse a été lancé en octobre 2012.

34. Conclusion et recommandations

La volonté du gouvernement de mener des réformes pour une meilleure gestion des affaires publiques s'est timidement concrétisée au cours du deuxième semestre 2012 dans les départements ministériels.

Les contraintes majeures relevées sont d'ordre institutionnel et financier.

En effet, la non adoption des arrêtés de réorganisation pour la plupart des départements et des et de plusieurs autres textes juridiques de réformes sectorielles ainsi que ceux des finances publiques a ralenti les efforts des ministères. L'adoption et l'application de ces textes sont des préalables pour obtenir les soutiens multiformes des Partenaires Techniques et Financiers et pour déclencher des réformes de deuxième génération.

En outre, les difficultés d'ordre financier et matériel ont aussi influencé négativement la mise en œuvre des réformes. Les coupes des allocations budgétaires en 2012 liées à la non réalisation de certaines recettes programmées au budget et l'exécution des dépenses sociales non prévues au budget n'ont pas permis à plusieurs départements ministériels de disposer des ressources pour la mise en œuvre de leurs réformes. Les besoins étant donc énormes, il est nécessaire de rechercher des financements auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Le Gouvernement lance, ainsi, un appel aux Partenaires Techniques et Financiers pour soutenir les réformes engagées.

Par ailleurs, les ministères et institutions s'engagent à consolider leurs activités de réformes au cours de l'année 2013. L'accélération de ces réformes au cours des prochaines années permettra au Togo de se hisser au rang de pays émergents. La mobilisation des uns et des autres pour la réussite du forum économique du Togo qui s'est tenu à fin mars 2012, a été déterminante pour donner des orientations nouvelles pour le développement de notre pays.

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)**

ATELIER DE LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU DEUXIEME SEMESTRE 2012 LE 25 MARS 2013
A L'HÔTEL SANCTA MARIA A LOME

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	NOMS ET PRENOMS	MINISTERES/INSTITUTIONS	TITRES	CONTACTS
1	Mongo AHARH-KPESSOU	Ministère de l'Economie et des Finances	Secrétaire Permanent	22 21 54 44
2	AGBORAZE Yawogan Georges	Ministère des Mines et de l'Energie	Secrétaire Général/Membre du Comité de suivi des Réformes	90 01 10 91
3	KANKPA Kokoroko	Ministère des Travaux Publics	Directeur Général Adjoint/Membre du Comité de suivi des Réformes	90 0 5 55 11
4	MANI Kondi	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	Attaché de Cabinet	90 11 70 38
5	Ströbner Leif	Ambassade d'Allemagne	Stagiaire	22 23 32 32
6	GHONDA MAKIADI Ephrem	Fonds Monétaire International	Conseiller Résident	92 81 93 35
7	AYELIM Mahassime	Autorité de Régulation des Marchés Publics	Directeur des Statistiques et de la documentation	90 84 04 95
8	WOUSSIDO S. R. Cofie	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	Protocole d'Etat	99 43 61 31
9	MANOU Tchinliek	Ministère de l'Economie et des Finances	Attaché de Presse	90 15 09 01

10	TOGBUI Dogbe Allen	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales	Chef Traditionnel	90 21 29 01
11	TOGBUI Noukafou III	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales	Chef Traditionnel	90 08 46 35
12	ALAPINI Akuété	NOUKAFOU	Notable	90 01 42 64
13	ALE G. Ayéfouni	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche/ICAT	Directeur Général	91 31 28 05
14	SOBO Doh-Kossi	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Attaché de Cabinet	91 54 27 38
15	KOGBETSE Mensa	Conseil National du Patronat	Directeur Exécutif	22 21 08 30 /90 98 95 93
16	AHIABLE-GOUNA	Ministère de la Communication	Chef Division planification	90 11 19 16
17	SOLITOKE Bahtembana	Ministère de la Communication	DAAF	90 02 80 02 / 22 34 97 36
18	KAINA Béréneké	Ministère des Sports et des Loisirs	Directeurs des Etudes et de la Planification	90 97 01 34 / 22 47 07 40 / 22 21 01 83
19	DJOKE Koami Sylvestre	L'UNION	Directeur de la Rédaction	90 13 65 79
20	PANA Abalo	DIGA - MEF	Attaché d'Administration représentant la Directeur de la DIGA	91 16 33 16 / 22 21 09 69
21	APEZOUKE Komi	Direction de l'Economie / MEF	Chef Section	90 35 51 50 / 22 21 02 50
22	KISSI Kodjo	Direction des Finances / MEF	DF/MEF	92 70 31 20 kodjokissi @gmail.com
23	PIYINDA Eloani	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales	Chargé d'études	91 94 25 61 éloani2006@yahoo.fr

24	ZIBO Ayouba	Ministère des Sports et des Loisirs /SGL	Inspecteur d'EPS	90 23 50 66 ziboayouba@yahoo.fr
25	PAMAZI Emile	Radio Kara	Chef des reportages	90 24 83 59 broemiles2002@yahoo.fr
26	ESSOH Bidème	Secrétariat Général du Gouvernement	Chargé de mission	99 43 55 36 essohbideme@yahoo.fr
27	ETSINYO Kosi	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales	Chef centrale d'Etat-civil	90 01 90 55 eslsinyo@yahoo.fr
28	DATAGNI Nakpane	Préfecture du Golfe	DRH	90 31 92 68 nakpanedatagni@gmail.com
30	TOMEKPE Christophe	UONGTO	Chef de projet	93 00 76 42
31	APELY Kossi Ababio	SP-PRPF/MEF	Chargé d'études	90 79 06 30
32	EKUE Kangnikué	MEF/Cellule Informatique	Chef Cellule Informatique	22 22 37 60 sepekue@yahoo.fr
33	BARARMNA Louis	Africabusiness	Communicateur	91 89 64 29 lkarbonn@yayoo.fr
34	MAKOUHUI Agbé	Afrique Passion Togo	Communicateur	92 45 07 57
35	Me SOWAH Ako	Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Togo	Rapporteur Général	90 31 58 11
36	VONDOLY Kodjo	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Directeur de la Surveillance du Territoire	90 12 54 32
37	DOGO Madawé	Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Ingénieur Agroéconomiste	90 89 28 25 pameyoyo@yahoo.fr
38	SOVI Koku	Direction du Budget/MEF	Administrateur des Finances	22 21 03 16

39	AMAWUDA K. W	Direction du Budget/MEF	Directeur	22 21 03 16
40	AKUAMANOU Codjo Edem	Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique	Chargé du SI	90 24 25 55
41	BILERI Songoye Essofa	Ministère de l'Economie et des Finances/SP-PRPF	Chargé d'études	90 09 90 18 abileri@yahoo.fr
42	AMINTI Hodabalo M.	Ministère de l'Economie et des Finances/SP-PRPF	Comptable	92 88 94 90
43	ATIKPUI Manguiza-Ani	Ministère de l'Economie et des Finances/SP-PRPF	Chargé d'études	91 81 12 17
44	AMOUSSOU-GUENOU Assiba	Cour des Comptes	Conseiller Maître	90 04 01 93
45	NEGBANE A. Kibanda	Cour des Comptes	Conseiller Référendaire	90 05 39 25
46	ABBI Toyi A. M.	Ministère de l'Economie et des Finances/DGI/DADC	Directeur des Affaires Douanières et Cadastre	90 04 65 69
47	SOGLOHOUN Kolegain	Ministère de l'Economie et des Finances/DGI	Chef Division Communication et Relation Publique	91 42 29 18 lucasog601@yahoo.fr
48	WEISS Joseph	Ambassadeur d'Allemagne	Ambassadeur	22 33 32 32
49	PANIAH Kofi Agbenoxévi	Ministère de l'Economie et des Finances/DCF	Directeur/Membre du Comité de suivi des Réformes	90 04 25 13
50	MEERT Stéphane	Union Européenne	Chef des Opérations	22 53 60 00
51	CARRARA Guido	Union Européenne	Conseiller Politique	23 53 60 00
52	N'GUESSAN Serge	BAD	Représentant Résident	22 22 80 02

53	JOHNSON Ahéba	Ministère de l'Economie et des Finances/DE	Directrice de l'Economie	90 02 45 38
54	WODIABALANA Kousal	Caisse de Retraite du Togo	Représentant le Directeur Général	90 33 99 09
55	KLUTSE Messan Amakoé	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	Attaché de Cabinet représentant la Directrice de Cabinet	92 59 31 91
56	ADOMAYAKPO Yao Tété	Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé des Infrastructures Rurales	Chargé d'études	91 56 33 87
57	FOFANA Kadani	Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé des Infrastructures Rurales	Chef de Cabinet	90 04 62 58 kadanifofana@yahoo.fr
58	Ouattara BALY	Conseiller Technique auprès du Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Conseiller Technique	91 28 38 80 balouttar@yahoo.fr
59	NYADZAWO K. Eyéléwé	Ministre auprès du Président de la République, chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Directeur Général du Plan	90 02 74 64 kosnely@yahoo.fr
60	ABIYI Awakizini	UONGTO	Président du Conseil d'Administration	92 56 23 61 iadvtoغو@yahoo.fr
61	HOMEVOR Effri	Ministre auprès du Président de la République, chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Secrétaire Technique Adjoint du DSRP	22 33 09 33 alexhomevor@yahoo.fr
62	ADJOTE Kossi Ognandou	UNISIT	Conseiller	90 21 18 57 padjote2004@hotmail.com
63	ATARA TFARABA Victor	Ministère du Tourisme	Secrétaire Général	90 04 40 20

64	WELEKETI Kokou	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Directeurs des Etudes et des Statistiques	90 05 11 82 weleketi@yahoo.fr
65	AKPAMOU Kokouvi	Ministère de l'Environnement et des ressources Forestières	Chef Division	90 93 17 62 kakpamou@yahoo.fr
66	PIALABANA Akpa-Esso	Ministère de l'Environnement et des ressources Forestières	Juriste Administrateur Civil	90 91 75 86 pialabanafred@yahoo.fr
67	ADIGBO Kossi Dodzi	Ordre des Avocats	Avocat	90 11 27 85
68	M'BAO Bataskom	Ministère de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques	Point Focal chargé du suivi des réformes	90 14 51 10 bataskom@yahoo.fr
69	BOTRE L. Arzouma	Ministère de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques	Administrateur civil, chargé de mission	90 39 40 93 larbotre@yahoo.fr
70	ADEVOUN Donatien	CDIA Mairie du 3 ème Arrondissement	Secrétaire Général	91 18 11 49 donacien@yahoo.fr
71	MISSITE Aworou	Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions de la République	Secrétaire Général	90 03 30 38 missitéaworou@yahoo.fr
72	YAKPEY Comlan	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo	Responsable de service	90 21 80 52 / 22 21 70 65 eyakpey@yahoo.fr
73	KPOGO Yao Enyonam	Direction Générale de l'Action Sociale	Directeur Général	91 68 34 08 ykpogo@yahoo.fr
74	BOGONOU-ZANNOU N'gname Jeanne	PNUD	Chargée de projet	99 66 55 77/ 22 21 20 08 jeanne.bougonou@undp.org
75	MAMANH Abd-Nafiou	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	Point Focal chargé du suivi des réformes	90 0 5 56 15 abdnafiou@yahoo.fr
76	DANYAYA S. Issifou	PR/Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Chargé d'études	90 24 61 02 afirouwa@yahoo.fr
77	ANAMINA A. Dissougma	PR/Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Chargé d'études	90 05 06 25 anasimplice@yahoo.fr

78	SIGNAN Poromna	MEF/SP-PRPF	Chef de Division	90 08 84 45 psignan@yahoo.fr
79	GONE Mawouwoyona	Communication Radio Novissi Fraternité Notsè	Directeur	90 12 40 39 gonebertin@yahoo.fr
80	TASSOUN Koumiytcha Prosper	Communication Radio Dawul Bassar	Directeur	90 33 02 37 tassounprosper @yahoo.fr
81	TOGBE Kossi Kpobli	Radio Horizon La Voix du Zio	Directeur	90 03 09 48 horizonvz@yahoo.fr
82	KPETEMEY Wilson Akalé	CGCT	Présidente Comité des Femmes	91 14 95 99 k.akole@hotmail.fr
83	Prof ADBENOTO Koffi	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Secrétaire Général	90 14 34 06 mlaurenta@yahoo.fr
84	NOUTEPE Koffi Elom	FONGTO	Directeur Exécutif	90 97 60 76 princelom@live.fr
85	ABALO Walfei	UGSL	Secrétaire Chargé des Normes	90 19 62 23
86	ABRENI Komla Evenyo	Chambre régional des métiers Lomé-Commune	Secrétaire Général	92 05 83 93 jeanabre@yahoo.fr
87	KOUZOUAME Koadjovi	Ministère des Mines et de l'Energie	Chef division contrôle de Gestion	90 93 29 59 kouzkodj@yahoo.fr
88	ADJRONOU Kodjo	Communication	Communicateur	90 11 87 88
89	GARBA Ikpindi	BN-CRA	Conseillère en Commerce	90 88 42 28
90	AMOUDOKPO Edem Komi	Affaires Etrangère et de la Coopération	Diplomate	90 31 18 79
91	BOMBOM Laré Namiyete	Ministère de la Santé	Gestionnaire des Services de Santé	90 09 83 36
92	DAKPUI Kaléti	Ministère des Mines et de l'Energie	Juriste Economiste /Point Focal chargé des reformes	90 30 11 61

93	NISSION Alémou	SP-PRPF/MEF	Economiste	22 21 54 44
94	AWOUTE Yawovi	Direction Général des Impôts	Chef section personnel	90 04 08 46
95	ADZO Kodzo	ANPGF	Service des Affaires Administrative et Juridique	90 14 46 09
96	DEDJI Affo Tchitchi	SP-PRPF/MEF	Chef division	22 33 09 34
97	SOMENOU D. A. Bruno	Ministère de la Santé	Gestionnaire/ point focal chargé des réformes	90 91 14 54
98	AFANDE Kokouvi	Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise	Conseiller Technique	90 13 57 17
99	AGLOBO Djigbodi	PR/Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire/Secrétariat Technique-DSRP	Chargé de programme	90 87 49 77 djigboaglobo@yahoo.fr
100	LOKO Yao	DGTCP/MEF	Chef de la Cellule d'Appui Technique	90 02 75 16 yaoloko@yahoo.fr
101	OTIMI Kossiwa	Ministère de la Promotion de la Femme	Conseillère Technique chargé de la Planification	90 22 72 67 otimiclaudine@yahoo.fr
102	GUETOU Essossinam	Ministère de la Promotion de la Femme	Chargé d'études	91 97 79 04 egeutou@yahoo.fr
103	TOUBLOU Y. Mawoussi	FAINATRASIT	Présidente	22 30 15 17 /99 49 11 36
104	VIAGBO Komi Mawunam	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	Directeur des Etudes /point focal chargé du suivi des réformes	22 43 13 87/90 16 27 05 ireneoviagbo@yahoo.fr
105	KOTA-MAMAH Achille	MEF/SP-PRPF	Agent d'Appui	90 17 42 19 kota@togoreforme.com
106	DIABAKTE Kounadi	Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise	Directeur de Cabinet	90 87 93 60

107	EHLI Kossi	Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise	Chargé de projet et d'études	90 14 85 11
108	SODOKIN Koffi	Présidence /Conseiller Economique	Economiste	90 88 14 05
109	GNANGBE Kokoguéawé	DOSI	Directeur chargé de la législation et du contrôle des activités	91 94 06 16
110	KOMLA Andréas	DOSI	Directeur Chargé du Recensement et de l'Organisation	90 05 10 56
111	AMAH Magnowewa	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	Ingénieur Agronome	90 71 11 28
112	ADOMAYAKPO Yao Tété Apélété	MDIR	Chargé d'études	91 56 33 87
113	YAWOU Boyodi	Radio la Paix	Directeur	90 38 85 16
114	AKAKPO Koffi Mawuli	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	Chef division	90 23 68 43
115	ADBEDINOU Kokou Djifa	Secrétariat Général du Gouvernement	Chargé d'études	90 15 29 42
116	TINAKA W. Kossi	Ministère des Arts et de la Culture	Secrétaire Général	90 02 33 06 apectogo@yahoo.fr
117	ADJONOU Kasségné	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales	Président de la Délégation Spéciale	90 05 40 80 kadjonou@yahoo.fr
118	KODJOLE Komlan	MEF/DDP	Division Gestion de la Dette	90 89 81 95 kotsolek@yahoo.fr
119	FIOGAN Dodji	Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions de la République	Gestionnaire	90 98 47 62 fiogandodzi@yahoo.fr
120	AMADOU Abdel-Fatah	MEF/SP-PRPF	Chef division	91 01 64 82 adbelamadou@yahoo.fr

121	AGOPOME Kodjovi	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo	Conseiller	90 04 08 38 agopomevenamee@yahoo.fr
122	KADJAKA Abougnima Molgah	Chambre Nationale des Notaires	Présidente	mkadjaka@yahoo.fr
123	DOSSEH Komlan Enyonam	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales/Préfecture du Golfe	Chef Centre d'Etat Civil	90 26 72 38 /99 57 26 06 22 40 81 45
124	AZANKPE Kokou Mensah	Ministère des Arts et de la Culture	Directeur des Bibliothèques et de Promotion Littéraire	90 0 2 62 39/22 33 12 75
125	EKPAOU Kadanga	MEF/DCFEP	Chef division	90 10 26 56 ekpaou@yahoo.fr
126	MAWUENA Kokouvi	Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	Attaché de Cabinet	90 27 38 40 kokouml@yahoo.fr
127	SABA Mensah Hilaire	5ème Arrondissement Lomé-Commune	Président CDQ Kodomé	90 93 85 82 cdqto@nautes.fr
128	AKOUE-TE-AKUE Prosper	4ème Arrondissement Lomé-Commune	Vice-président CDQ Kodjoviakopé	90 29 91 72
129	KONOU N. Kodjo	2ème Arrondissement Lomé-Commune	Président CDQ Wuiti	90 14 76 70
130	GNAVO Julien	2ème Arrondissement Lomé-Commune	Secrétaire CDQ NUKAFU	91 74 38 16
131	ATIKOSSIE Adjé	1er Arrondissement Lomé-Commune	Secrétaire Permanent clqse-1A	90 06 24 51/99 42 07 90
132	BALAWIA N. Atawa	Ministère des Postes et Télécommunication	Gestionnaire des Ressources Humaines/ point focal chargé des réformes	90 08 08 53
133	ZIKPI K. N. Steven	Ministère des Postes et Télécommunication/ART&P	Economiste	90 17 13 73
134	ATTA Eyawélé	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle /DSRP	Chargé d'études	90 71 28 68

135	VOVOR-SEGBENYA Mawussi Kossi	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle /DSRP	Directeur Adjoint	vovofelix@yahoo.fr 90 12 34 49
136	SOGBO Komlanvi Efanam	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale/DGTLs	Inspecteur du Travail	90 29 94 92 /22 43 65 65
137	AGBENONWOU Elogo Emmanuel	Radio Excelsior	Journaliste-Reporter	91 43 13 42/99 41 23 10
138	AWOUSSI Zonair	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Directeur des Affaires Administratives et Financières Adjoint	91 92 74 07 awoussi_denis@yahoo.fr
139	KOUAMI Tchandamé	Radio la Voix de l'Oti (Mango)	Chef programmeur	27 71 72 87 / 90 02 94 45
140	KPEGOUNI Tchagnaou	Radio TCHAOUDJO	Journaliste	90 10 78 16 /99 46 44 14
141	KAMAKE Yawo	Radio VGK-FM KPALIME	Rédacteur en Chef	91 76 06 01 /98 56 27 92
142	ALI Goumoubni	Radio Rurales des Savanes /Dapaong	Chef de Station	90 72 82 34 / 99 35 13 78
143	PALANGA Essoyodou	MTP/DGTP	Directeur	90 05 15 25 darpalang@yahoo.fr
144	KOUGNIGAN A. Komi	MUH/DAT	Directeur	90 94 99 71
145	LAWSON Tèvi Agbédudu	DAC/MEF	Chef section	90 19 01 69
146	Mme EDOH-KOSSI	DAC/MEF	Directeur	90 97 94 71 demagl@yahoo.fr
147	ALFA-TOGA A. Kofi	DAC/MEF	Chargés d'études	90 97 94 71 abdoulkafal@yahoo.fr
148	ANI Téou	MFPPRA/SG	Chargés d'études	90 76 51 94 aniteou55@yahoo.com

149	KOUGNIGBAN K. Ségbéaya	IGE	Inspecteur d'Etat	90 20 98 66 claudsekk@yahoo.fr
150	EKON Missodé	MEPSA/DPEE	Chef division	90 01 94 34 ekomiss@yahoo.fr
151	TASALI Kossi	MEPSA/DPEE	Chef section	90 88 41 18 tsalikomi@yahoo.fr
152	KOTA-MAMAH Achille	MEF	Agent permanent	90 17 42 19 koto@togoreforme.com
153	TAKASSI Kpindi	MEF/SP-PRPF	Chargée d'études	90 99 71 22 kp_takassi@hotmail.com
154	LANTAME Gnon	MT	Point Focal chargé du suivi des réformes	90 07 30 49 lantamejonas@yahoo.fr
155	MENSAH K. Viglo	MUH	Economiste	90 30 69 37 chcyck2009@yahoo.fr
156	TCHAKOU K. Messan	MESR	Point Focal chargé du suivi des réformes	90 12 54 92 tchakou.kokou@yahoo.fr
157	LITHOR K. Atta	Chambre Nationale des Commissaires-Priseurs	Président	90 02 35 73/99 56 29 77 cab_lith@hotmail.com
158	LAMBONI Damtaré	DPCA/MAEP	Chargé d'études	90 97 22 78
159	KALAO S. Tchozo	MEF/SP-PRPF	Chargé d'études	stkalao@yahoo.fr
160	SALIFOU K. Amadou	MEF/SP-PRPF	Chef division	didisal79@yahoo.fr
161	ATCHARE Ahoté	MEF/SP-PRPF	Chargé d'études	atcahote@yahoo.fr
162	HAMENOU Koumah	MEF/SP-PRPF	Inspecteur central du Trésor	90 05 18 31 fulbert_2005@yahoo.fr